

Rapport de la

**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL AEP ET DE L'ATELIER
SUR LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE
(SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN)**

Mombasa, Kenya, 27-30 janvier 2009



LE PROJET EAF-NANSEN

La FAO a initié l'exécution du projet «Renforcement de la base des connaissances pour mettre en œuvre une approche écosystémique des pêcheries marines dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)» en décembre 2006. Le projet est financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad). Le projet EAF-Nansen fait suite aux précédents projets/programmes dans le cadre du partenariat entre la FAO, Norad et l'Institut de recherche marine (IMR) de Bergen en Norvège, pour l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques dans les pays en développement. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements et en collaboration avec les projets grands écosystèmes marins (GEM¹) soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM²) et d'autres projets régionaux qui ont le potentiel de contribuer à certains éléments du projet EAF-Nansen.

Le projet EAF-Nansen offre l'opportunité aux pays côtiers de l'Afrique subsaharienne partenaires de recevoir un appui technique de la FAO pour le développement de cadres nationaux et régionaux visant une approche écosystémique de l'aménagement des pêches et la possibilité d'acquérir des connaissances complémentaires sur leurs écosystèmes marins. Ces éléments seront utilisés pour la planification et le suivi des pêcheries et de leurs écosystèmes. Le projet contribue à renforcer les capacités des administrations nationales responsables de l'aménagement des pêches en introduisant des méthodes d'évaluation des risques écologiques pour identifier les questions d'aménagement d'importance majeure ainsi que la préparation, la mise en œuvre et le suivi des progrès de la mise en œuvre de plans d'aménagement des ressources marines conformes à l'approche écosystémique des pêches.

¹ En anglais: Large Marine Ecosystem

² En anglais: Global Environment Facility (GEF)

RENFORCEMENT DE LA BASE DES CONNAISSANCES POUR
METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES
PÊCHERIES MARINES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
(EAF-NANSEN GCP/INT/003/NOR)

Rapport de la

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL AEP ET DE
L'ATELIER SUR LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE
(SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN)

Mombasa, Kenya, 27-30 janvier 2009

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière
de publications électroniques
Division de la communication,
FAO
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ou, par courrier électronique, à:
copyright@fao.org

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

La première réunion du Groupe de travail régional (GTR) AEP de la zone sud-ouest de l'océan Indien s'est tenue du 27 au 30 janvier 2009 à Mombasa, Kenya. Elle a eu lieu en même temps qu'un Atelier sur la méthodologie pour l'évaluation du risque écologique. C'était une réunion de suivi de l'Atelier des gestionnaires et des décideurs de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFC) sur la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien organisé en juin 2008 à Durban, Afrique du Sud, et de l'Atelier introductif sur l'AEP tenu en 2005 à Maputo, Mozambique.

Les principaux objectifs de la réunion et de l'atelier étaient de discuter et de faciliter les processus et activités clés pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêcheries dans la région du sud-ouest de l'océan Indien y compris les modalités pour la formation et le fonctionnement des groupes de travail régionaux et nationaux.

Ce document donne le rapport de la réunion y compris les principaux résultats, les décisions prises et la feuille de route pour le travail du Groupe de travail national (GTN) dans le cadre de l'exécution du Projet AEP-Nansen dans la région du sud-ouest de l'océan Indien.

La contribution et l'appui de Kwame Koranteng, Gabriella Bianchi, Aubrey Harris et Marie-Thérèse Magnan tous de la FAO et également de J.-C. Njock et de Rennison Ruwa dans l'élaboration, l'édition, la traduction et la production de ce document ont été très appréciés. Les membres du GTR ont également contribué à la rédaction du matériel pour diverses sections du document.

FAO EAF-Nansen Project/FAO, Projet EAF-Nansen.

Report of the EAF Regional Task Group Meeting and Ecological Risk Assessment Methodology Workshop (South West Indian Ocean). Mombasa, Kenya, 27–30 January 2009/Rapport de la réunion du Groupe de travail régional AEP et de l'Atelier sur la méthodologie d'évaluation du risque écologique (sud-ouest de l'océan Indien). Mombasa, Kenya, 27-30 janvier 2009.

FAO EAF-Nansen Project Report/FAO, Rapport du Projet EAF-Nansen. No. 4. Rome, FAO. 2009. 76p.

RÉSUMÉ

La première réunion du Groupe de travail régional AEP s'est tenue du 27 au 30 janvier 2009 à Mombasa, Kenya, en même temps qu'un Atelier sur la méthodologie d'évaluation du risque écologique. Vingt participants des pays du sud-ouest de l'océan indien (SWIO), du Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFP), du Projet sur les larges écosystèmes marins des courants d'Agulhas et de Somali (ASCLME), du Comité scientifique de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien, de l'Unité d'exécution de la Convention de Nairobi/PNUD, de la Commission de l'Union africaine et de la FAO. Le Groupe de travail régional (GTR) est une structure d'exécution placée sous le Projet AEP-Nansen GCP/INT/003/NOR qui sert de forum pour la formation sur l'évaluation du risque écologique qui est la méthodologie utilisée pour l'identification et la hiérarchisation des problèmes de gestion.

Les principaux objectifs de la réunion et de l'atelier étaient de discuter et de faciliter les processus et activités clés pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêcheries dans la région du sud-ouest de l'océan Indien y compris les modalités pour la formation et le fonctionnement des groupes de travail régionaux et nationaux. Il a été expliqué que pour être à même d'atteindre les objectifs pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches au niveau national, certaines structures clés doivent être mises en place y compris les groupes de travail nationaux avec les représentants des parties prenantes clés dans une pêcherie donnée qui dirigeront le processus.

Un aperçu des principaux concepts et le processus de la méthodologie sur l'évaluation du risque écologique ont été clarifiés. Les participants ont été aussi initiés à la préparation des rapports de référence AEP à utiliser comme contribution initiale pour le travail sur l'approche écosystémique des pêches. Il a été spécifié que la préparation du rapport doit être menée par des experts nationaux et internationaux et supervisée par le Groupe de travail national.

Pour les exercices, les participants ont travaillé dans trois sous-groupes formés pendant la réunion; chaque sous-groupe a sélectionné un président qui a modéré les discussions et un rapporteur.

Les participants ont exprimé leur satisfaction pour le développement d'une stratégie de communication pour le projet et particulièrement l'utilisation de l'approche participative.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1 Ouverture	1
1.2 Objectifs et organisation de l'atelier	1
1.3 Mise à jour sur le projet EAF-Nansen	3
1.4 Discussion générale	3
2. INTRODUCTION À LA STRUCTURE DE GESTION DU PROJET ET AUX GROUPES DE TRAVAIL.....	3
2.1 Gestion du projet	3
2.2 Groupes de travail régionaux.....	4
2.3 Groupes de travail nationaux.....	4
3. INTRODUCTION AUX PRINCIPES DE L'AEP	5
3.1 Introduction	5
3.2 Rapport sur la tâche 1	6
3.3 Discussion générale sur la tâche 1	8
4. PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PLANIFICATION AEP ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE	8
4.1 Introduction.....	8
4.2 Rapport sur la tâche 2	9
4.3 Résumé de la discussion sur la tâche 2.....	11
5. RAPPORTS DE RÉFÉRENCE AEP	12
5.1 Introduction aux rapports de référence AEP	12
5.2 Rapports sur la tâche 3.....	13
5.3 Résumé des discussions sur la tâche 3.	15
6. MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE (ERE).....	16
6.1. Identification des problèmes, évaluation des risques, hiérarchisation	16
6.2 Rapports sur la tâche 4	16
6.3 Rapports de performance	17
6.4 Rapport sur la tâche 5	19
7. RENDRE L'AEP OPÉRATIONNELLE – MATÉRIEL DE BASE FOURNI PAR LE PROJET EAF-NANSEN.....	21
8. DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE PROJET EAF-NANSEN.....	21
9. GROUPES DE TRAVAIL RÉGIONAUX ET NATIONAUX ET PLANIFICATION DU TRAVAIL FUTUR.....	23
9.1. Termes de référence des groupes de travail	23
9.2 Facilitation des groupes de travail	23
9.3 Élection des responsables	23
9.4 Planification du travail futur et allocation des responsabilités.....	23
10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	23

ANNEXES

1. Liste des participants	25
2. Ordre du jour	28
3. Déclarations des partenaires (en anglais seulement)	30
4. Ébauche d'un rapport de référence AEP	33
5. Canaux de communication du projet EAF-Nansen	36
6. Termes de référence du Groupe de travail régional AEP	37
7. Termes de référence du Groupe de travail national AEP	39

1. INTRODUCTION

1.1 Ouverture

Dans le cadre du projet de la FAO «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une Approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)» une réunion du Groupe de travail régional AEP et un atelier sur la méthodologie d'évaluation du risque écologique ont été organisés du 27 au 30 janvier 2009 à Mombasa, Kenya.

Vingt participants originaires des pays du sud-ouest de l'océan Indien (SWIO), du Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFP), du Projet sur les larges écosystèmes marins des courants d'Agulhas et de Somalie (ASCLME), du Comité scientifique de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien, de l'Unité d'exécution de la Convention de Nairobi/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE), de la Commission de l'Union africaine et de la FAO ont pris part à l'atelier. La liste des participants et l'ordre du jour de la réunion et de l'atelier sont présentés respectivement aux annexes 1 et 2.

Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen, Dr Kwame Koranteng, a souhaité aux participants, la bienvenue à Mombasa et dans la réunion. Il leur a annoncé la mort récente de M. Atle Sangolt, précédemment Commandant du N/R DR. FRIDTJOF NANSEN et Responsable des opérations du navire sur une campagne régionale FAO-Commission du courant de Benguela. Dr Koranteng a demandé qu'une minute de silence soit observée à sa mémoire.

De brèves déclarations d'ouverture ont été faites par M. Kaitira Katonda, Secrétaire exécutif par intérim du SWIOFP, Dr Magnus Ngoile, Coordinateur chargé de la politique et de la gouvernance du Projet ASCLME, Mme Nancy Gitonga, Coordinatrice du Comité consultatif régional du fonds d'investissement pour la pêche responsable (Commission de l'Union africaine) et M. Aubrey Harris, Secrétaire de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien. Les résumés de ces déclarations sont donnés en annexe 3.

1.2 Objectifs et organisation de l'atelier

Gabriella Bianchi de la FAO a donné les objectifs suivants de l'atelier:

- Discuter et faciliter les principaux processus et activités pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion des pêcheries dans la région du sud-ouest de l'océan Indien.
- Fournir une formation complémentaire à des personnes choisies originaires des pays de l'Afrique orientale pour qu'elles deviennent des leaders du groupe de travail national AEP dans leur pays respectif. La formation comprendra:
 - concepts et principes généraux relatifs à l'AEP;
 - préparation des rapports de référence AEP;
 - concepts et principes relatifs à la méthodologie pour l'évaluation du risque écologique (y compris l'identification et la hiérarchisation des problèmes);
 - élaboration des rapports de performance/plans de gestion.
- Discuter des modalités sur la formation et le fonctionnement des groupes de travail nationaux et régionaux AEP.
- Informer les participants sur les voies et moyens par lesquels le projet EAF-Nansen pourra aider les pays africains dans la planification et l'application de l'AEP.
- Développer une feuille de route pour le travail futur sur l'AEP dans la région de l'Afrique orientale.
- Fournir un forum pour la collaboration entre les principaux programmes régionaux/projets sur la pêche responsable et en particulier sur l'application de l'approche écosystémique des pêches.

Il a été rappelé aux participants que la réunion de Mombasa est une suite directe de l'«Atelier SWIOFC à l'attention des gestionnaires et des décideurs sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien», qui a été organisé du 22 au 26 juin 2008 à Durban, Afrique du Sud.

Lors de la réunion de Durban, les participants avaient entrepris un essai d'identification des problèmes et priorités spécifiques à des pêcheries choisies du sud-ouest de l'océan Indien. Trois groupes avaient été constitués en vue de conduire une identification des problèmes et une analyse des risques préliminaires pour: i) les pêcheries démersales; ii) les pêcheries de crevettes; iii) la pêche thonière dans le sud-ouest de l'océan Indien. L'arbre générique à problèmes avait été utilisé pour structurer l'analyse et l'identification des problèmes suivies par une session sur l'analyse des risques pour hiérarchiser les problèmes. Les résultats de cet exercice sont disponibles dans le rapport de l'atelier.

À l'atelier de Mombasa, trois groupes ont été formés pour faire des exercices pratiques (tâches) relatifs à l'AEP. Chaque groupe a choisi un président, pour la modération des discussions et un rapporteur. Il a été demandé à chaque groupe de préparer un rapport qui devait être présenté et discuté en plénière. La composition des groupes y compris le Président et le rapporteur choisis par chaque groupe pour des tâches spécifiques est présentée au tableau 1.

Quand on s'est rendu compte que plusieurs participants ne maîtrisaient pas le processus et que leur compréhension de la méthodologie était très limitée, l'ordre du jour a été modifié pour inclure une session plus détaillée sur les étapes de la planification de l'AEP (méthodologie ERE).

Table 1: Composition des groupes formés pour les exercices (tâches). Les pays ou institutions auxquels appartiennent les membres du groupe sont dans les parenthèses.

Groupe				
1		2		3
Samueline Ranaivoson (Madagascar)		Elisa Socrate (Seychelles)		Martha Mukira (Kenya)
Mardayven Nallee (Mauritius)		Elsa Patria (Mozambique)		Hassan Afsal (Maldives)
Kamardine Boinali (Comoros)		Ahmed Iman (Somalia)		Andy Cockcroft (Comité scientifique de l'ASCLME)
Nancy Gitonga (Commission UA)		Yason Mndeme (Tanzania)		Kaitira Katonda (SWIOFP)
Magnus Ngoile (Projet ASCLME)		Simon Warui (Kenya)		Renison Ruwa (SWIOFP)
		Johnson Kitheka (UNEP/Nairobi Convention)		Mwatete Mlewa (SWIOFP)
Tâche 1	Président: Samueline Rapporteur: Mardayven	Président: Elisa Rapporteur: Elsa		Président: Andy Rapporteur: Mwatete
Tâche 2	Président: Samueline Rapporteur: Mardayven	Président: Elisa Rapporteur: Simon		Président: Renison Rapporteur: Hassan
Tâche 3	Président: Samueline Rapporteur: Mardayven	Président: Simon Rapporteur: Elisa		Président: Kaitira Rapporteur: Martha
Tâche 4	Président: Samueline Rapporteur: Mardayven	Président: Yason Rapporteur: Elsa		Président: Andy Rapporteur: Mwatete
Tâche 5	Président: Mardayven Rapporteur: Nancy	Président: Johnson Rapporteur: Ahmed		Président: Renison Rapporteur: Hassan

1.3 Mise à jour sur le projet EAF-Nansen

Dans une présentation faite par le Coordonnateur du projet EAF-Nansen, les principaux éléments du projet (historique, objectifs, structure et résultats attendus) ont été rappelés aux participants. Ils ont également été informés sur les activités des différentes composantes du projet entreprises depuis la réunion à Durban en juin 2008.

Le projet comprend cinq composantes, à savoir, la politique et la gestion relative à l'AEP, l'évaluation et le suivi de l'écosystème, l'appui aux navires de recherche régionaux, le renforcement des capacités et la diffusion de l'information. Le projet est exécuté par le Service de la gestion et de la conservation des pêches (FIMF) du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Le GTR a été informé que le Service juridique de la FAO (LEGN) collabore avec le projet pour préparer un document d'ensemble sur les instruments juridiques disponibles concernant l'AEP en Afrique. L'objectif de l'étude est de guider le développement ou l'amélioration de la législation nationale relative à l'AEP et de permettre au projet EAF-Nansen d'aider les pays en vue de l'incorporation des concepts de l'AEP dans les législations nationales appropriées. Des séminaires d'introduction à l'AEP similaires à l'atelier organisé à Durban en juin 2008 ont été organisés soit dans le cadre du projet ou en collaboration avec des partenaires (Durban, Afrique du Sud; Casablanca, Maroc; Mombasa, Kenya).

Les campagnes sur l'écosystème à bord du N/R DR. FRIDTJOF NANSEN ont été conduites avec des partenaires en Afrique orientale, méridionale et occidentale. Les participants ont également été informés des efforts qui ont été déployés pour appuyer le travail des pays partenaires dans la zone du projet qui utilisent leurs propres navires de recherche et pour le développement d'un programme de formation.

1.4 Discussion générale

On a noté que l'un des délais fixés par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) est d'appliquer l'AEP à l'horizon 2010. Lors des discussions, il s'est agi de savoir si cela pouvait être accompli par les pays à cette date et comment serait-il possible d'évaluer dans quelle mesure les pays ont appliqué l'AEP. Le sentiment qui s'est dégagé de la discussion est qu'en 2010 plusieurs pays ne seront pas en mesure d'appliquer l'AEP. La possibilité d'obtenir l'appui de la FAO et du projet EAF-Nansen en la matière a été examinée. On a noté que le SMDD et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) seraient évalués pour l'environnement marin en 2015 et en 2017 respectivement.

Des informations supplémentaires ont été fournies sur le programme de la campagne de 2009 du N/R DR. FRIDTJOF NANSEN. Le Représentant de la Commission de l'Union africaine (UA) a demandé que le programme en soit communiqué au Comité consultatif régional du fonds d'investissement pour la pêche responsable de l'UA. Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen a expliqué comment les pays pouvaient avoir accès aux données et relevé que les données des campagnes ne sont utiles que lorsqu'elles sont effectivement utilisées. Il a noté la nécessité d'entreprendre des analyses approfondies des données rassemblées pour la gestion des pêches dans la région.

2. INTRODUCTION À LA STRUCTURE DE GESTION DU PROJET ET AUX GROUPES DE TRAVAIL

2.1 Gestion du projet

La structure générale de gestion du projet EAF-Nansen a été présentée ainsi que les fonctions et la composition de ses différentes composantes. Ces dernières sont le Groupe consultatif, les Comités de pilotage régionaux (pour les quatre zones opérationnelles du projet) et les groupes de travail nationaux et régionaux. Il existe également un forum annuel.

Il a été expliqué que le Groupe consultatif est une entité indépendante pour donner des conseils en vue de la gestion du projet. À travers des prospections dans les régions, cette structure apporte à la zone du projet, des expériences extérieures. Les membres du Groupe consultatif comprennent des chercheurs impliqués dans le développement des concepts de l'AEP, des techniciens de l'AEP, le président d'un groupe de travail régional AEP, le président du comité scientifique de l'une des agences régionales des pêches dans la zone du projet et le président et le Secrétaire du COPACE (Comité des pêches de l'atlantique centre est) et du SWIOFC (Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien).

Chaque Comité de pilotage régional doit comprendre des représentants des institutions de recherche et de gestion halieutiques dans les pays partenaires de la région, et également les représentants de l'IRM (Institut de recherche marine), de la FAO, des Programmes LME appropriés ou d'autres programmes/projets partenaires. Le comité de pilotage est chargé d'évaluer l'avancement du projet, de formuler des recommandations à l'équipe de gestion du projet relatives aux besoins et aux plans de travail. Il a été expliqué que la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien jouera le rôle de Comité de pilotage régional pour la région de l'ASCLME comme c'est le cas pour le projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFP). En outre, des liens étroits seront maintenus avec la Convention de Nairobi et la participation des organisations non gouvernementales (ONG) aux groupes de travail sera encouragée.

Selon le document du projet EAF-Nansen, un forum Annuel doit se tenir une fois l'an. Les membres du Forum seront tous les partenaires du projet impliqués dans la mise en œuvre des projets AEP et les pays partenaires de ces projets. Le Forum cherche à faire des rapports sur l'avancement du projet, la dissémination des expériences, l'identification des meilleures pratiques et la discussion sur les stratégies.

2.2 Groupes de travail régionaux

Un groupe de travail régional (GTR) doit être constitué dans chacune des quatre régions du projet EAF-Nansen. Les GTR doivent s'occuper des problématiques du niveau régional. Chaque GTR comprendra un membre par pays. Chaque pays désignera également un suppléant pour assurer la participation du pays à tous les ateliers régionaux. Les GTR auront aussi des représentants de grands projets opérant dans la région. Le président de chaque GTR prendra part au forum annuel du projet EAF-Nansen et servira de personne ressource pour le Comité de pilotage si besoin est. Le GTR sera un forum pour la l'apprentissage et l'échange d'idées et de conseils en rapport avec l'AEP dans une région donnée.

Il a été proposé que le GTR devienne un Groupe de travail de l'Agence régionale des pêches appropriée (par exemple le SWIOFC ou le COPACE).

2.3 Groupes de travail nationaux

Un groupe de travail national (GTN) avec des représentants des parties prenantes clés d'une pêcherie donnée qui conduiront le processus au niveau national devra être constitué dans chaque pays. Le GTN sera chargé de la coordination générale du projet dans chaque pays et devra garantir la prise en compte des perspectives et l'expertise des parties prenantes. Le point focal du GTN sera un membre du Groupe de travail régional. Il/elle devra être nommé (e) par chaque pays. Il a été clarifié que chaque membre du Groupe de travail régional d'un pays sera responsable de la mise en place du GTN dans son pays.

Le GTN veillera à l'exécution des diverses étapes de l'AEP dans le pays et facilitera la coordination avec différentes parties prenantes pour assurer que l'opinion des parties prenantes est reflétée dans le travail et les résultats du projet. Une tâche initiale importante pourrait être de piloter la préparation du rapport de référence AEP (voir section 5). Il pourrait également diriger l'identification et la hiérarchisation des problèmes en consultation avec les parties prenantes.

L'appartenance au GTN inclura des représentants de l'agence de gestion des pêcheries et des groupes clés fonctionnels, des représentants de l'agence nationale de recherche halieutique, des représentants des groupes choisis de parties prenantes de manière à couvrir les intérêts et principaux types de pêche. Les représentants des projets nationaux partenaires peuvent être inclus également et les spécialistes de certaines problématiques peuvent être cooptés aux réunions ou aux activités particulières selon les besoins.

3. INTRODUCTION AUX PRINCIPES DE L'AEP

3.1 Introduction

Gabriela Bianchi de la FAO a donné une définition de l'approche écosystémique des pêches (AEP). Elle a dit que l'AEP est motivée par la reconnaissance des impacts plus larges des pêches sur l'écosystème marin et des utilisations et des utilisateurs plus larges de l'environnement marin (en plus de la pêche) et se fonde sur l'expérience acquise à travers la gestion des pêcheries au cours des 50 dernières années.

Les échecs de la gestion traditionnelle des pêcheries sont bien connus. La pêche irresponsable et les pratiques inadéquates de gestion ont conduit à la surexploitation des stocks de poisson, à la détérioration de l'environnement marin, à la perte des moyens d'existence et des opportunités de développement. Tout en reconnaissant que l'AEP est basée sur les institutions et mécanismes existants, certaines différences existant entre l'approche conventionnelle de la gestion des pêcheries (GCP) et l'AEP sont résumées au tableau 2 ci-après.

Les étapes clé pour la planification et la mise en œuvre de l'AEP sont très semblables à celles utilisées par l'approche conventionnelle. Cependant, une différence clé est la participation des parties prenantes à toutes les étapes de la planification et de la prise de décision. Par ailleurs, des processus et des méthodologies formels sont utilisés pour identifier les problèmes de clés à prendre en compte par la gestion des pêches comme une question prioritaire afin de réaliser des objectifs de durabilité.

Dans la discussion qui a suivi la présentation, quelques membres du GTR ont noté que la comparaison entre la gestion conventionnelle des pêches et l'approche écosystémique est extrêmement utile. Le message qui a été clairement délivré est «que l'AEP se fonde sur la gestion conventionnelle des pêches». Une des caractéristiques de l'AEP qui a été relevée est le facteur motivation et des exemples ont été fournis sur comment utiliser ces dernières pour influencer positivement les parties prenantes. Des exemples comme la participation au processus de prise de décision ont été donnés. Un autre exemple a été le déplacement, à Maurice, de l'effort de pêche de la senne, de la zone côtière au large, autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP), grâce à une offre de motivation.

Sur l'introduction des principes de l'AEP dans les pays de la région, une question critique est la gouvernance et l'administration des pêches. Très souvent, les participants rentrent chez eux après ce type d'atelier et trouvent que rien n'a changé et qu'il est très difficile d'initier des changements. Dans le contexte de l'AEP, il a été noté que la signature du document de projet par les responsables de haut niveau dans les pays respectifs devrait être un bon tremplin pour l'initialisation du processus de planification et de gestion en utilisant l'approche AEP.

Tableau 2: Comparaison des éléments essentiels de la gestion conventionnelle des pêches (GCP) et l'approche écosystémique de la gestion des pêches (AEP)

GCP	AEP
Quelques objectifs de gestion des pêches.	Portée étendue des objectifs de gestion des pêches.
Sectorielle (centrée principalement sur les problématiques relatives au secteur halieutique).	Traite plus explicitement les interactions du secteur de la pêche avec d'autres secteurs (par exemple l'industrie pétrolière, le tourisme, le développement côtier, etc.).
Vise principalement les espèces cibles.	Répond aux soucis des impacts plus larges de la pêche sur l'écosystème marin, y compris des effets sur l'habitat, sur les espèces vulnérables, sur la biodiversité, etc.
Aborde les problématiques de gestion des pêches à l'échelle du stock/pêcherie.	Aborde les questions clés au niveau des échelles spatiale et temporelle appropriées, qui sont souvent nichées (locale, nationale, sous-régionale, régionale, globale).
Prédictive.	Etant donné l'incertitude liée à la gamme étendue des problématiques à traiter, les stratégies adaptatives sont reconnues comme étant les plus utiles.
La connaissance scientifique est considérée comme la seule connaissance valable pour servir de base pour la prise de décision.	Reconnaissant qu'il ne soit pas possible d'avoir la connaissance scientifique sur toutes les questions à traiter, la connaissance alternative (par exemple la connaissance traditionnelle) peut être utilisée comme base pour la prise de décision.
La GCP a fonctionné à travers des prescriptions.	Les incitations sont reconnues comme complément très valide à la prescription.
Les approches (commandement et contrôle) de haut en bas caractérisent la GCP.	Les approches participatives, par exemple diverses formes de la cogestion constituent un dispositif principal de l'AEP.
S'intéresse principalement aux intérêts des corporations (secteur de la pêche).	A besoin de prendre en considération les intérêts et les aspirations d'une plus large communauté de parties prenantes.

3.2 Rapport sur la tâche 1

Tâche: *De retour chez vous, on s'attend à ce que vous initiez des actions pour former le Groupe de travail national AEP. Comment expliqueriez-vous l'AEP aux administrateurs des pêches et aux parties prenantes?*

Group 1

Actions

- Identifier les groupes
- Administrateurs (Ministère chargé des pêches)

Parties prenantes

- Public
 - Ministère de l'environnement
 - Ministère du tourisme

- Ministère chargé de la planification et des finances
- Ministères chargés de l'application des lois et règlements en matière des pêches/mer
- Ministères chargées de la recherche
- Privé
 - Sociétés de pêche industrielle
 - ONG
 - Communautés
 - Pêcheurs artisans
 - Transformateurs artisans /commerçants

Approche

- Faire le compte rendu aux administrateurs en soulignant l'importance de l'AEP et recommander la convocation d'une réunion avec le personnel de l'administration des pêches
- Présentation de l'AEP aux responsables de l'administration des pêches
- Rencontre avec le Ministre chargé des pêches
- Convocation d'une réunion avec les parties prenantes.

Message

- Changement dans le paradigme de la gestion des pêcheries
- Montrer pourquoi les approches précédentes de la gestion des pêcheries ont échoué et donner les raisons qui justifient l'introduction de l'AE.

Groupe 2

Définition

L'AEP est un concept qui vise l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques. Cela n'est pas un nouveau concept mais plutôt une nouvelle voie d'approche de gestion. Dans cette approche la pêche est considérée comme un tout comprenant la biodiversité, l'environnement et les aspects socioéconomiques. L'application de l'AEP ne demande pas nécessairement le changement de structure au sein du ministère ou de l'institution chargée de la mise en application. La mise en application est primordiale incrémentielle pour le cadre de gestion existant.

Bénéfice

- L'AEP implique la large participation des parties prenantes et garantit que leurs intérêts sont pris en compte dans la gestion des pêcheries, ainsi le niveau de la mise en application et du respect de la réglementation serait élevé.
- En plus du secteur des pêches, les autres secteurs comme le tourisme qui dépendent de la santé de la biodiversité en tireront avantage.
- L'approche réduit la duplication de l'effort et optimise l'utilisation des ressources humaines et financières.
- Elle garantit le développement durable des pêches et des autres secteurs comme le tourisme, les mines, etc.

Groupe 3

- Identifier les administrateurs des pêches (personnel de niveaux supérieur et moyen) et les parties prenantes du secteur des pêches et les inviter à une réunion au cours de laquelle l'AEP sera expliquée.
- Grouper les parties prenantes sur la base de leurs intérêts afin de les inviter aux réunions pour leur expliquer l'AEP.

- Préparer et faire des présentations pour répondre aux besoins et aux intérêts de chaque groupe; les présentations doivent expliquer les avantages de l'AEP et souligner que l'AEP est un processus évolutif basé sur la pratique en vigueur dans le pays.
- La présentation doit analyser les défis liés au développement et à la mise en œuvre de l'AEP.
- Donner des sources supplémentaires d'information sur l'AEP et des contacts aux participants de chaque groupe.

3.3 Discussion générale sur la tâche 1

Les messages clés émanant des présentations sont résumés ci-dessous.

- L'AEP n'est pas complètement «nouvelle» mais plutôt une intégration ou une synthèse des protocoles de gestion existants et éprouvés. L'AEP est liée étroitement à d'autres approches intégrées de gestion comme la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).
- L'AEP est un processus évolutif non figé; elle demande du temps et un environnement favorable pour réussir.
- Bien que l'AEP ait un grand nombre d'objectifs et de buts déclarés il est mieux de l'aborder et de progresser par étape pour atteindre le but ultime. Autrement il peut apparaître très décourageant d'essayer.
- Dans la plupart des cas, l'approche AEP est une continuation de ce qui est déjà fait en matière de gestion des pêcheries – la continuation de ces processus (avec des améliorations où c'est nécessaire) intégré avec de nouvelles informations constitue l'approche pas à pas recommandés ci-dessus.
- L'approche AEP peut être adaptée pour répondre aux besoins et contraintes d'un pays en donnant la priorité aux besoins et à ce qui peut être réalisé dans un délai réaliste.
- Il est nécessaire de souligner les avantages de l'AEP mais on doit être réaliste au sujet du coût (financier et en main d'œuvre).
- Il est important de sélectionner prudemment les groupes d'intérêt et d'adapter spécifiquement les présentations pour répondre à leurs besoins.

4. PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PLANIFICATION AEP ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Introduction

Les étapes principales de la planification de l'AEP et le processus de mise en œuvre ont été présentées par Gabriella Bianchi. Elle a noté que pour appliquer l'AEP il est nécessaire de traduire les grands objectifs de gestion en objectifs opérationnels et en actions selon les étapes suivantes (également résumé au tableau 3):

- identifier le grands objectifs relevant de la pêche (ou la zone) concernée;
- décomposer ces objectifs en questions prioritaires et en sous-questions qui peuvent être abordées par des mesures de gestion;
- définir les objectifs opérationnels;
- élaborer les indicateurs et les points de référence;
- définir les règles de décision sur les modalités d'application des mesures de gestion; et
- suivre et évaluer les résultats.

Il a été noté que les principes de l'AEP doivent être reflétés dans les documents politiques appropriés. Cependant, le processus ne devrait pas nécessairement commencer au niveau de la politique compte tenu du fait que cela peut occasionner des retards. Dans le cas où aucune provision n'est prévue en matière d'AEP dans les politiques nationales, l'introduction de la gestion selon l'AEP peut encore être possible.

Il a été expliqué que la définition de la portée et des grands objectifs de gestion des pêcheries signifiait d'identifier «ce qu'on essaie de gérer et pourquoi». Il a été par ailleurs expliqué que dans le contexte de l'AEP, les objectifs devraient refléter le but du développement durable. Les problématiques qui doivent être évaluées dans tous les aspects du développement durable sont identifiées et celles qui sont prioritaires pour la gestion sont identifiées à travers l'analyse des risques. Pour chaque problématique ayant un niveau de priorité élevé, le développement d'un système de gestion avec: i) des objectifs opérationnels; ii) des mesures de performance; iii) des réponses de gestion, etc. est nécessaire.

4.2 Rapport sur la tâche 2

Tâche: *Décrire le processus de gestion des pêcheries/organisation dans votre pays et évaluer la possibilité pour l'adoption de l'AEP*

Groupe 1

Le groupe a examiné le processus de gestion dans les trois pays représentés dans le groupe.

Maurice

La loi sur les pêches de 1998 n'a pas prévu des provisions pour la protection de l'écosystème marin et par la suite en 2008 après une large consultation avec les parties prenantes un nouvel acte (la loi sur les ressources marines) a été proclamé pour régir la pêche et la protection de l'écosystème marin. Aucun plan de gestion des pêcheries n'existe pour le moment mais il y a une proposition pour en préparer un bientôt.

Madagascar

Il existe un plan d'aménagement pour la pêche crevettière qui a été préparé après consultation avec toutes les parties prenantes. Pendant sa phase de mise en œuvre, on a trouvé que la production des crevettes avait diminué de moitié. Les aires marines protégées ont été créées comme un moyen de réduction de l'effort de pêche. Cette mesure a entraîné l'augmentation des conflits dans l'utilisation de la ressource en raison du fait que les pêcheurs traditionnels ont continué à pêcher dans les nurseries et dans les aires marines protégées (AMP).

Comores

Comme mesure pour protéger l'écosystème marin, des aires marines protégées avec des plans de zonage ont été créées en 2001. Les consultations avec les parties prenantes ont été entreprises avant de formuler les plans. Cependant, il a été noté une réduction du stock dans les zones côtières. Afin de gérer le stock actuel, des dispositifs de concentrations de poissons (DCP) ont été introduits pour permettre de pêcher dans des zones situées au large et on a permis aux pêcheurs de pêcher près des DCP où les prises étaient meilleures.

On a conclu qu'il y avait un grand potentiel pour l'application de l'AEP dans la gestion des ressources halieutiques dans les trois pays.

Tableau 3: Principales étapes de l'AEP

Étapes	Observations
<i>1. Portée/rapport de référence</i>	Il consiste à fournir une description de base de la pêcherie/des pêcheries considérée (s). Cette étape devrait aboutir à la l'obtention d'un document fournissant des informations sur la portée géographique, les parties prenantes appropriés, les engins et méthodes de pêche, les mesures de gestion passées et en vigueur, etc. (conseils fournis sur les éléments à inclure). Il est important que le résultat soit validé par les parties prenantes et que le document présente réellement une compréhension partagée de l'histoire de la pêcherie/des pêcheries et de la situation présente.
<i>2. Définition des grands objectifs (compatibles avec les buts globaux)</i>	Parfois les objectifs généraux de gestion pour une pêcherie/des pêcheries donnée (s) ne sont pas explicitement fixés. Dans le cadre de la planification de l'AEP, il est essentiel que ceux-ci soient clairement identifiés et convenus. Ils sont essentiels comme référence pour déterminer les problèmes majeurs de la pêche et pour le processus d'analyse des risques (voir ci-dessous).
<i>3. Identifier les problèmes (par exemple en utilisant les arbres à problèmes)</i>	L'utilisation des arbres à problèmes, ou d'un ensemble de catégories structurées des problématiques relatives aux trois dimensions principales d'un système de pêche, c'est-à-dire les composantes écologique, humaine et institutionnelle, a beaucoup d'avantages; elle peut être employée comme point de départ pour toutes les évaluations; leur utilisation améliore la consistance de l'approche et réduit au minimum le risque de «perdre les problèmes». Les problèmes devraient être formulés comme de possibles résultats négatifs de la gestion actuelle par rapport aux objectifs généraux énoncés.
<i>4. Hiérarchiser les problèmes en utilisant la technique d'évaluation des risques</i>	Plusieurs problèmes sont souvent identifiés; leur importance varie et tous ne nécessitent pas de rapports complets ni de gestion explicite. L'analyse des risques aidera à déterminer le niveau du risque et le niveau approprié de la réponse de gestion. L'évaluation semi-quantitative des risques peut être utilisée et appliquée également à des situations avec des données insuffisantes. Le risque doit être mesuré par rapport aux objectifs généraux énoncés et la gestion en vigueur.
<i>5. Identification de la réponse de gestion (y compris la détermination des objectifs opérationnels et des indicateurs)</i>	Pour les questions prioritaires identifiées jusqu'ici, les réponses de gestion appropriées devraient être identifiées. Les objectifs opérationnels, les indicateurs, les mesures de performance et les règles de décision devraient être déterminés.
<i>6. Analyse des coûts et bénéfices</i>	L'efficacité des stratégies de gestion alternatives possibles peut être évaluée par des analyses coûts-avantages.
<i>7. Finalisation de rapports détaillés sur chaque pêcherie et chaque problème (y compris des informations de base, les objectifs, les indicateurs, les mesures de performance), comme base pour des plans de gestion de pêche</i>	Cette étape est celle où toutes les informations, les connaissances et les décisions sont compilées dans un plan de gestion des pêches. Le plan se concentrera sur les problèmes clés qui ont été identifiés en tant qu'étant la source des risques d'échec les plus élevés par rapport aux objectifs généraux de la pêche.

Groupe 2

Processus de gestion des pêcheries

(i) Formulation de la politique, revue la législation sur les pêches

- Dans la formulation des politiques en matière des pêches, les gouvernements de la région sont en train d'abandonner l'approche top-down (du sommet vers le bas) fortement réfutée par les communautés de pêche
- La formulation de la politique a évolué; elle est inclusive et implique la participation des services techniques, des institutions de recherche et des communautés de pêche.

(ii) Plans stratégiques et plans d'aménagement des pêcheries

- Toutes les parties prenantes sont impliquées dans la préparation et la mise en œuvre de tels plans; le processus est très inclusif.
- La cogestion des pêcheries est adoptée dans l'aménagement des pêches pour garantir la participation des communautés de pêche.

Adoption de l'AEP

- Des structures existent pour l'engagement avec des parties prenantes clés.
- Des forums de consultation et de collaboration sont bien établis.
- Il est possible d'adopter l'AEP mais la sensibilisation initiale est nécessaire.

Groupe 3

Le groupe a choisi la République des Maldives pour cette tâche. Les Maldives étant une nation insulaire, le gouvernement donne beaucoup d'importance à l'utilisation durable des ressources naturelles marines. Le secteur des pêches constituant le second plus important contributeur au PIB et le plus grand pourvoyeur de la main d'œuvre locale, la durabilité des ressources halieutiques est de la plus grande importance pour le gouvernement des Maldives.

Le Ministère des pêches et de l'agriculture est l'organisme responsable de formuler, réguler et veiller à l'application des politiques et des directives sur la gestion des pêches. Une unité pour la gestion des pêches sous la responsabilité de la section chargée de la gestion et du développement des pêches exécute la gestion des pêches dans le pays.

La pêche des requins est l'une des pêches pratiquée dans certaines îles du pays. Les nageoires de requin, l'huile et la viande salée de requin sont exportées. Le plan actuel de gestion interdit la capture des requins dans différentes régions du pays. Les données sur la quantité de requins capturée ne sont pas connues, seule la quantité exportée est enregistrée. Il existe des conflits entre le secteur du tourisme, les pêcheurs de thons et ceux de requins. Le tourisme et les pêcheurs des thons ont de la sympathie pour les requins. Actuellement, il n'y a aucun moyen organisé pour évaluer les captures.

Bénéfices liés à la mise en application de l'AEP

- Le besoin de collecter les données nécessaires deviendra à jamais plus important.
- Elle pourrait conduire à l'identification des points communs pour les parties prenantes: tourisme, pêcheurs de thons et pêcheurs de requins.
- La durabilité de long terme des pêcheries de requin peut être réalisée.

4.3 Résumé de la discussion sur la tâche 2

Les groupes ont sélectionné des exemples de quelques pays pour décrire le processus de gestion/organisation. Les Maldives ont fourni une description du suivi de la pêche des requins et d'un plan de gestion adopté récemment. Maurice a brièvement décrit la récente loi sur les ressources halieutiques marines. Madagascar dispose d'un plan de gestion élaboré des pêcheries de crevettes. Ce

dernier a été développé avec l'ensemble de l'industrie et le support d'autres parties prenantes. Madagascar a aussi établi plusieurs aires marines protégées (AMP) mais il se trouve que même dans les AMP il est difficile de contrôler la pêche artisanale. Les Comores possèdent des AMP avec un plan de zonage pour les zones côtières. Les ressources côtières ont été fortement exploitées et la nécessité de reporter l'effort de pêche au large et sur les DCP s'est imposée. Les Seychelles ont progressivement changé leur approche de gestion des pêcheries par la formulation des plans de gestion à travers un processus inclusif de consultation. Quelques mesures liées à l'AEP ont été incluses dans un plan de gestion de la bêche de mer (concombre de mer) et la nécessité d'incorporer l'AEP dans les instruments de politique et la loi s'est fait sentir.

Il a été noté que le processus de consultation aurait été plus large si le plan de gestion des Maldives avait suivi les principes de l'AEP. Il a néanmoins été reconnu qu'avoir élaboré un plan de gestion est en lui-même un aboutissement important et que l'important était maintenant de le mettre en application. Pendant qu'il peut y avoir des avantages à avoir un plan simple et pratique à court terme, à moyen terme des implications sur l'écosystème pourraient certainement se produire.

La discussion a également abordé la problématique d'aménagement de la pêche artisanale. Il est généralement admis que celle-ci n'est pas gérée dans la région. Tous les pays de la région où il existe une pêche artisanale ont des directions/départements des pêches, l'administration en charge des licences, de l'enregistrement /immatriculation, de la gestion des conflits ou de l'allocation des ressources, et établissent des mesures réglementaires. Bien que cela ait été souvent *ad hoc* (contrairement au plan d'aménagement) et insuffisamment appliqué et contrôlé (en raison de l'ampleur de la tâche par rapport à la disponibilité des ressources humaines et financières), cela implique qu'une certaine gestion est train de se mettre en place.

Dans tous les cas, quelques éléments de l'AEP existent; c'est l'examen de la situation actuelle de la planification qui devrait retenir l'attention de même que la manière de la faire évoluer vers l'AEP.

Une question/contrainte majeure identifiée au cours des discussions a été l'importance de la mise en œuvre et la volonté de prendre par conséquent les décisions d'aménagement. On a noté qu'en raison de l'accent mis sur la consultation des parties prenantes et la participation d'autres secteurs, le processus de l'AEP rend plus facile l'application des mesures de gestion.

Si les GTN pouvaient expliquer suffisamment les attributs clés de l'AEP, leurs administrateurs des pêches reconnaîtraient volontiers le cadre comme le plus approprié pour aborder plusieurs des problématiques actuelles et émergentes de la gestion des pêcheries de la région.

5. RAPPORTS DE RÉFÉRENCE AEP

5.1 Introduction aux rapports de référence AEP

Une ébauche d'un rapport de référence AEP (AEP-RR) (connu aussi comme revue GARC) a été présentée par la FAO (annexe 4.) La préparation du rapport doit être menée par des experts nationaux et régionaux et surveillée par le Groupe de travail national (voir la section 5.2 ci-dessous)

Il a été expliqué que le rapport AEP-RR donne un état convenu sur la situation de la pêche avant l'introduction de l'AEP pour la gestion de la ressource concernée. Il devra être un document de référence pour la planification de l'AEP et fournir des repères pour le suivi, l'évaluation et la gestion des activités AEP.

Le rapport devra contenir des informations pertinentes sur tous les aspects de la pêcherie et de l'écosystème sélectionnés y compris la dimension humaine et être compilé et analysé pour permettre la formulation des objectifs plus détaillés de la pêche. Le rapport devra fournir un aperçu/description de la situation actuelle de la pêche et contenir les informations de base suivantes:

- Cadres politique, institutionnel et administratif dans lesquels la pêche est pratiquée.

- Aperçu de la pêcherie et des ressources exploitées.
- Connaissances scientifique et traditionnelle disponibles sur les ressources.
- Prises annuelles et évaluation de l'importance de la pêche dans l'économie nationale.
- Ensemble complet des mesures de gestion/ outils de base de la gestion halieutique en vigueur.
- Évaluation de l'efficacité des mesures de la gestion actuelle par rapport à la pêche elle-même, y compris l'efficacité pour assurer l'utilisation durable.
- SCS – disponibilité, respect et efficacité.
- Forums existants pour les discussions sur l'aménagement.

Dans le cas où une pêcherie principale comprend différentes flottilles ou métiers (comme par exemple le chalut de fond, des filets, des lignes à main d'une pêcherie démersale), il sera nécessaire de fournir des informations pertinentes pour d'une part chaque métier et d'autre part pour l'ensemble de la pêcherie.

Au cours des discussions qui ont suivi la présentation, il a été clarifié que la manière de remplir les tableaux dans le guide ne constitue qu'une partie du processus. Il a été relevé que bien que certaines parties du rapport puissent être élaborée individuellement, il sera nécessaire que le rapport soit discuté au sein du GTN afin d'avoir l'approbation/validation du groupe. L'objectif est d'élaborer un document qui puisse être accepté par toutes les principales parties prenantes intégrant ainsi le point de vue partagé de tous et qui pourra être utilisé comme base pour le développement d'un plan d'aménagement. Par la suite, il a été souligné que bien que le format comprenne des éléments clés, d'autres problématiques spéciales à prendre en compte pourraient émerger au cours du processus de consultation.

D'autres informations jugées importantes méritent d'être ajoutées dans le rapport de référence. Elles comprennent des données et analyses socioéconomiques, l'analyse de la chaîne des valeurs, les informations sur l'environnement et sur les autres secteurs qui peuvent interagir avec la pêche. De manière importante il a été reconnu que le rapport RR-AEP était un rapport national et le GTN devrait y inclure d'autres informations qui pourraient apparaître pertinentes pour la pêcherie concernée. Le secrétariat a consenti d'inclure ces aspects dans les rapports de référence et encouragé les participants à examiner toute autre modification du rapport comme une partie de leur tâche 3.

5.2 Rapport sur la tâche 3

Tâche: *Comment prépareriez-vous le rapport de référence AEP pour une pêcherie de votre choix en tenant compte de la participation des parties prenantes et d'autres experts? Sur quoi ce rapport diffère-t-il des autres rapports présentés, par exemple, à la Commission scientifique du SWIOFC?*

Groupe 1

Les administrateurs des pêches vont:

- engager le processus pour la préparation du rapport de référence;
- solliciter la contribution de différents secteurs et parties prenantes; et
- constituer le GTN.

L'administration sera aussi impliquée dans l'identification des secteurs, la facilitation et la préparation des TdR pour les groupes de travail et les consultants nationaux. Le processus sera participatif.

Différence

La différence de base entre le rapport RR-AEP et d'autres rapports est l'approche participative dans la préparation du premier et la validation par les parties prenantes.

Groupe 2

1) Comment préparer le rapport de référence AEP?

Obtenir l'information (par exemple des données sur les tendances de la capture, de l'effort, des marchés) à partir de plusieurs sources comme les institutions de recherche halieutique, les pêcheurs, et les transformateurs (personnes impliquées dans l'industrie des pêches).

2) Invitez toutes les parties prenantes à un forum pour discuter (remue-méninge) sur la pêche afin d'obtenir des informations sur les connaissances traditionnelles et scientifiques sur la pêche.

3) Problématiques à prendre en compte dans le processus d'élaboration des documents.

- Existe-il un plan d'aménagement et dans le cas contraire y a-t-il un objectif *de facto* pour la gestion de la pêche?
- Cadre administratif pour gérer les pêcheries.
- Examiner les données sur les captures et la commercialisation, l'effort, les engins, et l'effectif de la flotte.
- Interaction entre espèces.
- Biologie des espèces ichthyologiques.
- Emploi direct et indirect, et socioéconomie de la pêche.
- Contribution de la pêche au PIB national.
- Outils de gestion en vigueur et leur efficacité dans la formulation des mesures de gestion.
- Problèmes rencontrés dans la mise en application ou de la réglementation.
- Présence ou absence de mécanismes d'évaluation et de suivi.
- Présence d'un forum pour l'échange d'informations, de réactions et l'évaluation de l'avancement.

Groupe 3

Processus de préparation

- Constitution du Groupe de travail national (GTN) comprenant des chercheurs, des universitaires, des spécialistes de l'aménagement des pêches, des autorités chargées du développement local, des institutions nationales en charge de l'environnement et des ONG, comme par exemple la Société de conservation et développement (SCD), Coastal Oceans Research and Development in the Indian Ocean (CORDIO), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Programme régional de gestion durable des zones côtières des pays de l'océan Indien (ProGeCo).
- Convoquer la première réunion:
 - pour introduire le concept d'AEP et préparer les TdR pour le GTN sur la pêche crevette;
 - pour discuter les directives en vue de l'élaboration du rapport de référence AEP;
 - pour préparer un plan d'action pour la collecte et la compilation des données.
- Convoquer la deuxième réunion:
 - pour préparer le rapport de référence sur la pêche crevette.
- Organiser la réunion finale à l'attention des décideurs politiques, des parties prenantes et d'autres experts:
 - pour discuter et valider le rapport de référence AEP.

Différences avec d'autres rapports

- Le rapport de référence (RR) est plus complet;
- Le RR est élaboré une seule fois tandis que les rapports scientifiques à la Commission sont annuels.

5.3 Résumé des discussions sur la tâche 3

Groupe 1

L'administration des pêches conduira le processus de planification de l'AEP. Au cours de la constitution du GTN les parties prenantes indiquées seront identifiées et incorporées dans le groupe.

Groupe 2

Le travail de bureau sera nécessaire pour collecter les données et les informations sur la pêche. Ces informations seront présentées à un forum des parties prenantes.

D'après l'expérience sud-africaine il y avait rarement suffisamment d'informations rassemblées à la première réunion du Groupe de travail national pour permettre l'élaboration d'un rapport de référence. Des réunions ultérieures étaient nécessaires pour compléter le rapport de référence. On a également noté qu'il était important que les représentants du SWIOFP dans les différents pays prennent part au groupe de travail. Cela est justifié par le fait que le SWIOFP compile actuellement des données pour plusieurs groupes (crevettes roses, thons, poissons démersaux, ressources vivantes non comestibles et peut aider à la compilation des informations pour les rapports de référence.

Groupe 3

L'appartenance au GTN doit concerner des chercheurs, des représentants de l'administration des pêches, d'autres parties prenantes, des ONG, des universitaires et d'autres. Une tâche initiale importante pour le GTN devrait être la préparation d'un rapport de référence AEP qui sera utilisé comme une contribution initiale pour le travail sur l'AEP. Au cours d'une seconde réunion, le rapport de référence serait analysé et validé par les parties prenantes.

On a convenu que le rapport de référence AEP est plus complet et inclusif comparé aux rapports soumis à la Commission scientifique de la Commission.

Préparation et initiation, portée et identification des problèmes

Parfois certains objectifs peuvent sembler conflictuels s'ils ne sont pas pris en compte dans un délai raisonnable. Par exemple, maintenir une ressource durable et réduire la pauvreté peuvent paraître contradictoire à court terme lorsqu'il est nécessaire de réduire l'effort de pêche (nombre de pêcheurs) à cause de la surexploitation. Dans le long terme en revanche, un stock reconstitué pourrait fournir de meilleurs moyens d'existence pour l'effectif réduit de pêcheurs. Convaincre les parties prenantes d'accepter des pertes à court terme contre des gains à long terme peut être souvent difficile et c'est dans ce cas qu'on a besoin des moyens d'existence alternatifs pour accompagner les options de gestion.

On a suggéré qu'il devrait y avoir une liste des défis possibles que le GTN pourrait rencontrer au cours des différentes phases de la Méthodologie pour l'évaluation du risque écologique (analyse des risques). Lors des discussions, on a reconnu qu'il peut y avoir des cas où on ne pourrait attribuer des risques à une défaillance de gestion car ils sont externes (par exemple le changement climatique).

La pertinence de l'analyse de MOFF ou AFOM¹ pour l'identification des problèmes et leur hiérarchisation a été soulignée. Bien examinée, l'analyse des risques de l'ERE couvre les faiblesses et

¹ Analyse MOFF (menaces, opportunités, forces, faiblesses) ou analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) sont les équivalents français de l'analyse SWOT.

les menaces en détail. Le processus d'AEP lui-même couvre une partie des opportunités et des forces et peut-être pas aussi directement qu'avec l'analyse MOFF. Le deux s'analyse ne furent pas jugées incohérents mais complémentaires.

À la question de savoir sur quelle pêcherie commencer en entreprenant l'AEP, les critères qu'on devrait considérer comprenaient ce qui suit: les pêcheries ne sont pas très litigieuses, un plan de gestion AEP pourrait être préparé dans un délai raisonnable, la pêche est importante économiquement tant pour l'administration que pour les parties prenantes, et il existe une quantité raisonnable des données.

Avoir un processus méthodique peut être un moyen très utile pour éviter les pressions politiques. L'importance d'aborder les questions de grande priorité pour les parties prenantes a été soulignée. Les défaillances de gestion émergent souvent si on omet de prendre en compte les problématiques cruciales pour les parties prenantes.

6. MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE (ERE)

6.1 Identification des problèmes, évaluation des risques, hiérarchisation

La méthodologie pour identifier et hiérarchiser les problèmes a été présentée et expliquée à l'atelier de Durban en juin 2008. Cependant, il a été décidé de donner une vue d'ensemble des principaux concepts et processus étant donné que certains des participants n'avaient pas pris part à l'atelier de Durban.

Comme introduction, le processus de planification et de mise en œuvre dans le domaine de la pêche a été illustré. On a noté que les étapes envisagées dans l'approche AEP sont identiques à celles connues dans la gestion conventionnelle des pêcheries. Cependant, il y a quelques différences importantes entre les deux approches. Ces différences incluent la nature participative de chaque étape de l'approche AEP, et la nature adaptative du système avec des vérifications régulières (typiquement sur une base annuelle pour la gestion tactique et tous les 5 à 10 ans pour des considérations plus stratégiques) de la performance de gestion. On a noté que dans cette étape du travail le projet se concentrerait à la phase de planification conduisant à la formulation des plans de gestion des pêcheries compatibles avec l'AEP.

Les étapes majeures de la phase de planification et leurs caractéristiques principales sont présentées au tableau 5. Une description plus détaillée de l'identification des problèmes et du processus d'évaluation des risques peut être trouvée dans des publications pertinentes de la FAO et les points saillants en sont donnés dans le rapport de l'atelier de Durban qui a été distribué aux participants à Mombasa.

6.2 Rapports sur la tâche 4

Tâche: *Dans le contexte de l'application de l'AEP, comment vous y prendriez-vous pour identifier les problèmes qui doivent être résolus par la gestion?*

Groupe 1

- Identification des problèmes par les parties prenantes identifiés.
- Catégorisation des problèmes afin d'éviter l'omission de certains.
- Groupe de travail national:
 - processus sur le contrôle qualité;
 - évaluation des risques;
 - hiérarchisation des problèmes et suggestion des actions de gestion des acteurs qui contribueront à la réalisation du plan d'aménagement;
- Présentation des résultats aux parties prenantes pour la vérification, l'appropriation et la légitimation.
- Identification des indicateurs de performance.

Groupe 2

- Avoir un forum avec les gestionnaires, les scientifiques, les parties prenantes qui sont impliquées dans le secteur de la pêche.
- S'accorder sur le type de pêche qui nécessite une gestion.
- Examiner les catégories de problèmes: socioéconomique, gouvernance et écologique.
- Identifier les problèmes sous chaque catégorie comme suit:
 - **Socioéconomique**
 - 1) Bénéfice indigène
 - 2) Bénéfice de la communauté
 - 3) Bénéfice national
 - **Gouvernance**
 - 1) Cadre institutionnel et administratif
 - 2) Cadre politique et législatif
 - 3) Plan de gestion en vigueur
 - **Écologique**
 - 1) Quelle espèce devrait-on retenir
 - 2) Espèces non retenues
 - 3) Problématiques générales de l'écosystème
- Entreprendre l'analyse des risques en calculant la valeur du risque qui est un produit de la valeur de l'impact et de la valeur de la probabilité.
- Faire la catégorisation des risques par rapport à la valeur du risque.
- Tous les problèmes ayant une valeur de risque plus élevée que la basse catégorie ont besoin d'une action de gestion et d'un rapport de performance.

Groupe 3

- Identifier la pêcherie/ la zone pour laquelle des décisions de gestion sont nécessaires.
- Organiser un atelier sur l'évaluation du risque avec les représentants de tous les secteurs pertinents/expertise: décideurs politiques, chercheurs; socioéconomistes; biologistes, écologistes, groupes pour la conservation, ONG.

À l'atelier

- Identifier et répertorier toutes les problèmes qui sont des risques potentiels (biologique, socioéconomique, gouvernance) à la pêcherie/ zone.
- Évaluer la probabilité d'occurrence de chaque risque en affectant des valeurs à l'importance sur une échelle de 0-5.
- Évaluer l'impact des conséquences du risque pour chaque problème sur une échelle de 1-6.
- Dresser un tableau de probabilité de l'occurrence contre l'impact de la conséquence; calculer la valeur du risque de chaque problème.
- Catégoriser les problèmes en basse, moyenne et haute priorités sur la base de leur valeur du risque global, c'est-à-dire 0-10 = basse valeur; 11-19 = priorité moyenne; 20-30 = grande priorité.
- Les problèmes avec des valeurs élevées de risque ont besoin d'une attention de gestion immédiate.

6.3 Rapports de performance

Une introduction sur le rapport de performance a été faite par la FAO. Il a été spécifié qu'un rapport de performance doit être établi pour chacun des principaux problèmes identifiés à travers le processus d'identification des problèmes et d'analyse des risques. Le rapport de performance donne un exemple de la façon dont le processus peut être rapporté d'une manière structurée et constitue un élément clé pour le développement du plan de gestion des pêcheries.

Pour chaque problème identifié, le raisonnement pour son inclusion doit être exposé en expliquant sur quelle information s'est basée la décision pour l'inclusion et le classement. Il est important de documenter les raisons pour lesquelles la priorité a été donnée au problème retenu, quelles seront les mesures qu'il faudra adopter pour le surmonter, et comment l'avancement sera mesuré. Pour chaque problème, l'objectif opérationnel, l'indicateur, la mesure de performance, et la justification doivent être identifiés. Il est nécessaire d'être précis en fixant les objectifs opérationnels; les indicateurs concrets et mesurables doivent être choisis. Les mesures de performance sont nécessaires pour évaluer à quel point la gestion est en rapport avec la problématique indiquée. La direction de l'indicateur par rapport à l'objectif opérationnel est un exemple de mesure de performance. Dans le cas où l'indicateur n'est pas conforme à l'objectif opérationnel, il sera nécessaire de réexaminer les mesures. Une fois qu'un indicateur approprié a été identifié, il est important d'examiner les besoins en données et leur disponibilité. Il n'est pas utile de choisir un indicateur compliqué si l'information appropriée n'est pas disponible.

L'évaluation de la performance est faite à intervalles réguliers (par exemple annuellement) pour évaluer la réussite du plan de gestion (cela ne sera pas abordé dans le premier rapport, mais le type de mesure pour la performance sera déterminé). Un exemple de mesure de performance est la tendance de l'indicateur par rapport à l'objectif opérationnel. La réponse de gestion décrit quelle action de gestion est nécessaire pour atteindre l'objectif opérationnel. Ceci inclut les arrangements de gestion en cours, ce qui est proposé à l'avenir, et quel devrait être le plan si les niveaux de performance sont atteints. Les actions de gestion devraient particulièrement tenir compte du niveau d'informations disponibles et de la fiabilité de l'évaluation.

On devrait également tenir compte des éléments moteurs externes (facteurs indépendants de l'administration des pêches) pouvant influencer la performance et la capacité d'atteindre les objectifs opérationnels. Si ces facteurs sont considérés importants, ils sont habituellement traités dans un rapport de performance séparé bien que le type d'action à préconiser soit lié au besoin d'interaction avec les administrations appropriées.

Les participants avaient un doute sur ce qui concerne la différence entre les objectifs opérationnels, les indicateurs et les mesures de performance. Il a été noté que tout en étant liés, ces éléments représentent cependant, différents aspects: l'indicateur est le type de mesure choisi pour mesurer l'avancement, l'objectif opérationnel est la cible concrète qu'on souhaite atteindre, tandis que la mesure de performance serait la tendance de l'indicateur indiqué.

Un autre commentaire a été lié au dilemme d'utiliser des données de mauvaise qualité pour la prise de décision car cela conduirait très vraisemblablement à de mauvaises décisions. Il est important que toute l'information disponible soit employée c'est-à-dire en complétant les données disponibles avec d'autres sources d'information, y compris les connaissances traditionnelles. Il est important de souligner qu'on ne devrait pas renoncer à la prise de décision à cause du manque de données et d'évaluations précises. La décision implicite de ne prendre aucune action par rapport à une problématique à cause de données insuffisantes équivaut au fait d'avoir pris la décision que le problème spécifique ne justifie aucune action c'est-à-dire que l'absence de décision implique que le problème n'est pas important. Quand l'information est limitée, un niveau élevé de précaution est nécessaire. La base pour la prise de décision est d'autant meilleure que l'on dispose de bonnes données, mais la pauvreté en données et connaissances ne devrait pas empêcher un gestionnaire de prendre une décision nécessaire pour un problème reconnu comme prioritaire.

6.4 Rapport sur la tâche 5

Tâche: *La performance de la gestion des pêcheries a besoin d'être évaluée et revue périodiquement pour s'assurer que le système évolue vers des objectifs de gestion convenus. Décrire les éléments essentiels nécessaires pour suivre la performance du système de gestion des pêcheries.*

Groupe 1

1. Plan de gestion en place avec des objectifs et des cibles.
2. Systèmes opérationnels pour atteindre les objectifs avec des acteurs, des résultats, des délais.
3. Indicateurs de performance (par catégorie):
 - performance de l'écosystème (écologique, environnement des pêcheries);
 - socioéconomique (humain);
 - gouvernance (gestion, législation);
4. Suivi et évaluation:
 - évaluation des résultats à travers des données, des interviews, etc. pour appuyer la gestion, par exemple probabilité améliorée, reconstitution de la pêche, etc.

On a convenu que tout cela doit être en accord avec les cibles du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et des Objectifs de développement du millénaire (OMD), par exemple sur la reconstitution des stocks, la gestion durable des pêcheries, et l'amélioration de la biodiversité. Du point de vue socioéconomique, la diversification et l'amélioration des moyens d'existence devraient être prises en compte.

Groupe 2

Les éléments essentiels de la performance de la gestion et du suivi des pêcheries sont comme suit:

- Les objectifs opérationnels particuliers (devrait être SMART²).
- Les indicateurs SMART correspondent aux objectifs opérationnels particuliers du système de gestion des pêcheries. Peut avoir des résultats/indicateurs d'impact
- Mesures de la performance:
 - déterminer la cible pour l'action et les interventions;
 - déterminer les cibles pour le résultat et les impacts;
 - les activités cibles doivent être alignées avec les indicateurs fixés.
- Participation des parties prenantes:
 - les principales parties prenantes doivent participer au processus de révision de la performance du système de gestion des pêcheries;
 - des forums programmés doivent être créés et les principales parties prenantes invitées.
- Établir un système pour s'assurer que les données sont disponibles pour l'évaluation de la performance du système de gestion des pêcheries:
 - les données devraient provenir de sources crédibles;
 - les données devraient être présentées dans un format commun/standard de telle sorte que les parties prenantes puissent comprendre;
 - les responsabilités devraient être établies pour la collecte des données parmi les parties prenantes ainsi que le temps pour la soumission des données.
- Un mécanisme pour la revue de la stratégie doit être en place:
 - le mécanisme de revue devrait être basé sur la performance du plan de gestion des pêcheries;
 - nécessité de réviser l'instrument de gestion (par exemple la loi, etc.);

²SMART: Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition (SMART). Le programme SMART est une initiative inter agence pour améliorer le suivi et l'évaluation des interventions en matière d'aide humanitaire.

- la consultation des parties prenantes devrait faire partie du processus de revue de la politique.
- Facteurs moteurs externes:
 - besoin d'avoir un processus pour déterminer jusqu'à quel niveau les facteurs externes affectent la performance du système de gestion des pêcheries;
 - les facteurs moteurs externes à prendre en compte comprennent:
 - influence d'autres politiques sectorielles, lois et règlements;
 - instruments internationaux;
 - allocations budgétaires (disponibilité financière).
 - mettre en place le plan de gestion des risques pour contrer les influences externes.

Groupe 3

Le groupe a convenu qu'il y avait un plan hypothétique de gestion élaboré avec la consultation étendue avec les parties prenantes. Les éléments que le groupe a jugés importants pour le suivi de la performance sont divisés dans deux catégories:

1. Délai:

- Ceci dépend des objectifs de gestion; par exemple si le plan de gestion est élaboré pour une période de 5 ans, il est important de se réunir annuellement pour vérifier la performance.
- Le contrôle annuel de la performance aiderait aussi à sécuriser le budget de l'année suivante.
- Un temps fixe (mois) devrait être alloué plutôt que de laisser la période ouverte chaque année. C'est parce que la performance annuelle devrait être évaluée quand la majeure partie des données exigées est rassemblée.

2. Indicateurs:

- *Biologiques/Environnementaux*
 - Capture totale
 - Effort
 - CPUE
 - Captures accessoires
 - Valeur de la production
 - Composition spécifique des prises de poisson
 - Composition spécifique des captures accessoires
- *Socioéconomiques*
 - Nombre de travailleurs
 - Revenu des pêcheurs
 - Revenu par pêcheur
 - Circuit commercial
 - Pourcentage de la capture prise par les pêcheurs pour leur consommation.
- *Gestion*
 - Certains objectifs de gestion seront suivis à l'aide d'un tableau de scores pour voir la performance

On fera circuler le rapport de performance et le faire partager avec les parties prenantes.

Dans les discussions plénières, beaucoup de participants ont exprimé la nécessité d'avoir une formation spéciale sur les indicateurs AEP. Le Coordinateur du projet EAF-Nansen a informé les participants de la réunion d'experts sur les indicateurs programmée à Rome en mars mais a noté que

cette réunion était pour un groupe sélectionné seulement. Cependant, il a indiqué la possibilité d'organiser un tel atelier de formation après la réunion d'experts.

7. RENDRE L'AEP OPÉRATIONNELLE – MATÉRIEL FOURNI PAR LE PROJET EAF-NANSEN

Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen a fait une brève présentation sur le «matériel pour construire l'AEP» comme une introduction à certaines des activités conduites dans le cadre du projet EAF-Nansen. Il a fait référence aux principes 11 et 12 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le principe 11 spécifie que «l'approche par écosystème devrait considérer toutes les formes d'information pertinentes y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales». Le principe 12 stipule que «l'approche écosystémique devrait impliquer tous les secteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques concernées».

Il a rappelé aux participants que l'AEP vise à la fois le bien-être écologique (conservation de la structure, la diversité et le fonctionnement des écosystèmes) et le bien-être humain (satisfaction des besoins sociaux et humains pour la nourriture et les bénéfices économiques). En faisant référence à la présentation de Gabriella Bianchi sur «les Principales étapes de l'AEP» il a noté que pour mettre en œuvre l'AEP il est nécessaire de traduire les principes en objectifs opérationnels et en actions et souligné les étapes suivantes:

- Identifier des grands objectifs relevant de la pêche (ou la zone) concernée.
- Décomposer ces objectifs en problèmes prioritaires moins importants et en sous problèmes qui peuvent être résolus par l'application des mesures de gestion.
- Définir les objectifs opérationnels.
- Élaborer les indicateurs et les points de référence.
- Les règles sur les modalités d'application des mesures de gestion.
- Suivre et évaluer les résultats.

Le Coordonnateur a noté que le projet EAF-Nansen facilite chacune de ces étapes à travers diverses activités du projet et donné des exemples sur les activités qui ont été entreprises à chaque étape.

8. DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE PROJET EAF-NANSEN

Une mise à jour sur le développement d'une stratégie de communication pour le projet a été faite au GTR. Kwame Koranteng qui a introduit le point de l'ordre du jour a dit que le but de la stratégie est de diffuser le projet EAF-Nansen aussi largement que possible pour s'assurer que tous les bénéficiaires et parties prenantes potentiels comprennent le projet, ses objectifs, les résultats attendus et les bénéfices.

Les objectifs comprennent ce qui suit:

- Accroître la sensibilisation sur l'importance de la mise en œuvre de l'AEP dans la promotion de la pêche responsable et l'utilisation durable des écosystèmes.
- Susciter la conscience et la compréhension du public vis-à-vis du projet EAF-Nansen pendant sa mise en œuvre.
- Créer des synergies et développer des collaborations entre les institutions de recherche, les administrations chargées de la gestion des pêches, et d'autres parties prenantes de l'AEP.
- Assurer la circulation de l'information au sein des composantes du projet et des partenaires.

L'ébauche de la stratégie identifie l'audience cible et les canaux de communication ainsi que les outils à utiliser à la diffusion (annexe 5). Les messages clés portent sur la gestion des pêcheries, les stocks de poisson, l'environnement marin, ainsi que sur la perception et les attitudes des parties prenantes et sont résumés au tableau 4. Sont aussi identifiés les canaux de communication, les outils et méthodes de livraison/support (document imprimé, site Web, réunions et ateliers, vidéo, audio, théâtre).

Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen a remercié les membres du GTR qui ont répondu à ce sujet aux questionnaires et donné leur point de vue pour mieux communiquer les principes de l'AEP, l'exécution et les résultats du projet EAF-Nansen aux chercheurs, aux décideurs et aux parties prenantes.

Tableau 4: Résumé des messages clés pour les domaines identifiés lors de la préparation de la stratégie de communication

GESTION	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de l'approche écosystémique des pêches • Bénéfices/avantages de l'approche écosystémique des pêches • Harmonisation des réglementions à travers les secteurs • Approche écosystémique des pêches et meilleure planification pour la gestion des ressources • Approche écosystémique des pêches et participation des parties prenantes • Mesures de gestion idéales pour diverses pêcheries
STOCKS/ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Croître les menaces sur l'intégrité de l'écosystème • Influences nuisibles de certaines pratiques sur l'écosystème • Importance des grands vertébrés marins dans le fonctionnement de l'écosystème, et influence de leur élimination continue sur la balance écologique • Urgence pour les stocks à se reconstituer • Interactions écologiques entre les espèces
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Influence des pratiques de pêche irresponsables sur les écosystèmes marins • Rôle des parties prenantes pour le maintien d'un bon écosystème et de stocks de poisson sains • Bénéfices de l'abondance des ressources halieutiques et d'une bonne gouvernance • Santé de l'écosystème et création de la richesse à partir de la pêche • Importance de la planification collaborative dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches

9. GROUPES DE TRAVAIL RÉGIONAUX ET NATIONAUX ET PLANIFICATION DU TRAVAIL FUTUR

9.1 Termes de référence des groupes de travail

L'ébauche des termes de référence des GTR et des GTN a été discutée. Les participants ont fait quelques commentaires et suggéré des changements qui ont été pris en compte dans les TdR présentés en annexes 6 et 7.

9.2 Facilitation des groupes de travail

Les membres du GTR ont été informés que le projet EAF-Nansen facilitera le travail du GTR. Ils ont également été informés que l'appui aux pays pour les activités nationales y compris le travail des GTN sera communiqué aux membres en temps opportun.

9.3 Élection des responsables

Le Groupe de travail a élu Dr Renison Ruwa du Kenya et M. Mardayven Nallee de Maurice comme Président et Vice-Président respectivement du GTR pour la zone WIO (ouest de l'océan Indien) pour une période de deux ans.

9.4 Planification du travail futur et allocation des responsabilités

Pour aider les membres du GTR à initier des actions une fois de retour dans leurs pays, le groupe a convenu des activités et du calendrier présentés au tableau 5. Chaque membre du GTR a été invité à faire un effort pour suivre ces actions.

10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Quelques conclusions et recommandations ont été faites à la fin de l'atelier y compris ce qui suit:

- Les groupes de travail nationaux pour identifier les besoins nationaux en formation pour compléter l'identification des besoins régionaux en formation.
- Assurer les liens entre le Comité Scientifique de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien et le GTR.
- La Convention de Nairobi s'intéresse beaucoup à la mise en œuvre de l'approche écosystémique et, par conséquent, aimerait participer aux activités du GTR EAF-Nansen.
- L'Union africaine doit fournir aux pays les critères d'éligibilité et les conditions pour l'utilisation du Fonds d'investissement pour les pêches responsables pour les projets sur l'application de l'AEP.
- Pendant que la FAO examinera la possibilité de fournir des ressources pour les activités sur l'AEP au niveau national, les pays devraient aller de l'avant et essayer de dégager des ressources disponibles dans le pays, ce qui montrerait ainsi l'engagement national pour l'AEP.
- Il y a eu une suggestion de créer un forum en ligne pour échanger les points de vue et les expériences et pour demander conseil et aide au fur et à mesure que la planification et l'exécution de l'AEP progressent.

Les participants ont félicité le Président et le Vice-Président pour leur élection et remercié les organisateurs pour une réunion très réussie. Ils ont exprimé leur désir de contribuer activement à l'approche AEP à leur retour dans leur pays.

Tableau 5: Actions suggérées à prendre avant la prochaine réunion du RTG

Étape	Qui	Quand
Formation des GTN		
1) Rapport aux autorités nationales chargées de la gestion des pêches sur les résultats de cette réunion en soulignant la nécessité de constituer un GTN.	Membre du GTR	15.02.09
2) S'assurer que le document de projet EAF-Nansen est parvenu aux autorités nationales chargées de la gestion des pêches et qu'elles ont réagi.	Membre du GTR	07.02.09
3) Nomination du point focal (membre du GTR) par les autorités chargées des pêches.	Autorité nationale	15.02.09
4) Former le groupe de travail national.	Autorité nationale (en consultation avec le membre du GTR)	28.02.09
5) Feedback à la FAO sur la formation du GTN (y compris le nom des membres et de leurs institutions).	Personne ressource/ Membre du GTR	01.03.09
6) Convoquer la première réunion du GTN et préparer un atelier et son budget.	Point focal/Membre du GTR	15.04.09
Planification des activités AEP		
7) Le GTN se réunit et sélectionne une pêcherie (en commençant par pêcheries disposant de plans de gestion).	GTN	15.04.09
8) Préparer le matériel de support sur la sensibilisation sur l'AEP (brochures, vidéos, documents, etc.).	FAO/GTN	Dès que possible
9) Sensibilisation sur l'AEP.	GTN	En cours
10) Préparer une ébauche du rapport de référence sur la pêcherie et le valider.	GTN	01.08.09
11) Identifier les problèmes majeurs pour la pêcherie.	GTN	31.10.09
12) Participer à la réunion du Groupe de travail régional et faire un rapport sur le progrès réalisé.	FAO	31.01.10

ANNEXE 1**LISTE DES PARTICIPANTS****COMORES**

Kamardine BOINALI
 Ministry of Fisheries
 Director of Fisheries
 Fomboni, Moheli
 Tél.: (269) 332 66 10
 Fax: (269) 772 0432
 E-mail: kamari58@yahoo.fr

KENYA

Simon WARUI
 Head of the Directorate of Marine and Coastal
 Fisheries
 Ministry of Fisheries Development
 PO Box 58187-00200
 Nairobi
 Tél.: +254 722 480 804
 E-mail: simonwarui@yahoo.com

Martha MUKIRA
 Fisheries Officer
 Fisheries Department
 PO Box 90423-80100
 Mombasa
 Tél.: +254 722 579 117
 Fax: (254) 020 240 80 80
 E-mail: mwmukira2009@rocketmail.com

MADAGASCAR

Samueline RANAIVOSON
 Direction centrale de la pêche et des ressources
 halieutiques
 Antananarivo 101
 Tél.: 261 3240 612 96
 E-mail: samranaivo@gmail.com

MALDIVES

Hassan AFSAL
 Ministry of Fisheries and Agriculture
 Ghaazee Building, Ground Floor
 Ameeru Ahmed Magu
 Malé 20-25
 Tél.: (960) 332 2625
 E-mail: hassan.afsal@fishagri.gov.mv

MAURICE

Mardayven NALLEE
 Ministry of Agro Industry, Food Production
 and Security (Fisheries Division)
 Divisional Scientific Officer
 4th floor, L.I.C.I. Centre
 Port Louis
 Tél.: (230) 2112470
 Fax: (230) 2081929
 E-mail: mnallee@mail.gov.mu

MOZAMBIQUE

Elsa da Glória PATRIA
 Ministry of Fisheries
 National Direction of Fisheries Administration
 Department of Fishery Management
 Consaglieri Pedroso Road, N. 347, 1st floor
 Maputo
 Tél.: +258 21 35 71 00
 Fax: +258 21 32 80 94
 E-mail: epatria@mozpesca.gov.mz
 elsapatria@yahoo.com.br

SEYCHELLES

Elisa SOCRATE
 Fisheries Administrator
 Seychelles Fishing Authority
 PO Box 449
 Victoria, Mahé
 Tél.: (+248) 670335
 Fax: (+248) 225957
 E-mail: esocrate@sfa.sc

SOMALIE

Ahmed Mohamed IMAN
 Director General
 Ministry of Fisheries and Marine Resources
 Mogadishu
 Tél.: (252) 155 62766
 E-mail: dgeneral.fishery@yahoo.com

TANZANIE

Yason MNDEME
 Ministry of Livestock Development &
 Fisheries
 Principal Fisheries Officer
 PO Box 2462, Dar es Salaam
 Tél.: (255) 75-4271504
 E-mail: mndemem@yahoo.com

**COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA
 COMMISSION DES PÊCHES DU SUD-
 OUEST DE L'OCÉAN INDIEN**

Andrew COCKCROFT
 Principal Specialist Scientist
 Marine and Coastal Management
 Department of Environmental Affairs &
 Tourism
 P Bag X2 Rogge Bay
 Cape Town, South Africa
 E-mail: cockcrof@deat.gov.za
 Tél.: (27) 21 4023132
 Fax: (27) 21 4023034

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Nancy K. GITONGA
 Co-ordinator of Regional Advisory Committee
 on Strategic Partnership for Sustainable
 Fisheries Investment Fund in LMEs of Africa
 PO Box 30786-00100
 Nairobi, Kenya
 E-mail: nanisgitonga@yahoo.com

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
 POUR L'ALIMENTATION ET
 L'AGRICULTURE**

Gabriella BIANCHI
 Fonctionnaire des ressources halieutiques
 Service de la gestion des pêches et de
 l'aquaculture (FIMF)
 Département des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: +39 0657053094
 E-mail: Gabriella.Bianchi@fao.org

Aubrey HARRIS
 Bureau sous-régional pour l'Afrique du sud
 PO Box 3730
 Harare, Zimbabwe
 Tél.: (263 4) 253655, 253657
 Fax: (263 4) 700724, 703497
 E-mail: aubrey.harris@fao.org

Kwame KORANTENG
 EAF-Nansen Coordinator
 Service de la gestion des pêches et de
 l'aquaculture (FIMF)
 Département des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: +39 0657056007
 E-mail: Kwame.Koranteng@fao.org

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
 POUR LE DÉVELOPPEMENT – FONDS
 POUR L'ENVIRONNEMENT
 MONDIAL/PROJET ACTIVITÉS
 TERRESTRES DE L'OCÉAN INDIEN
 OCCIDENTAL (WIO-LAB)/
 CONVENTION DE NAIROBI**

Johnson U. KITHEKA
 Project Officer
 UNEP-GEF WIO-LaB Project/Nairobi
 Convention
 PO Box 47074-00100
 Nairobi, Kenya
 Tél.: +254 020 76 21 248, +254 733 777 293
 E-mail: Johnson.Kitheka@unep.org

**PROJET DES PÊCHES DU SUD-OUEST
 DE L'OCÉAN INDIEN**

Renison RUWA
 SWIOFP Focal Point for Kenya
 Kenya Marine & Fisheries Research Institute
 PO Box 81651-80100
 Mombasa, Kenya
 Tél.: +254 733 700 572
 E-mail: kruwa@kmfri.co.ke
 reniruwa@yahoo.com

Kaitira Ibrahim KATONDA
 Interim Regional Executive Secretary –
 SWIOFP
 c/o Kenya Marine & Fisheries Research
 Institute
 PO Box 81651-80100
 Mombasa, Kenya
 Tél.: +254 736 30 30 30, +255 786 175 295
 E-mail: katonda.kaitira@gmail.com

Mwatete C. MLEWA
 SWIOFP Biodiversity Component Co-
 ordinator
 Department of Fisheries & Aquatic Sciences
 PO Box 1125
 Eldoret, Kenya
 E-mail: mlewa2001@yahoo.com

**PROJET SUR LES LARGES ÉCO-
SYSTÈMES MARINS DES COURANTS
D'AGULHAS ET DE SOMALIE**

Magnus NGOILE
Policy and Governance Coordinator
UNDP/GEF ASCLME Project
Private Bag 1015
Grahamstown 6140, South Africa
Cel: +27 72 974 9192
Tél.: +27 46 636 2984
E-mail: magnus.ngoile@asclme.org
makngoile@yahoo.com

SECRETARIAT

Umazi J. MUNYIKAH
Assistant administratif – SWIOFP
Institut de recherche sur la vie marine et les
pêches du Kenya
PO Box 81651-80100
Mombasa, Kenya
Tél.: +254 020 243 40 91, +254 724 691 943
E-mail: umunyikah@kmfri.co.ke

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR

Mardi 27 janvier	
8h30	Introduction <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil ○ Ordre du jour ○ Objectifs et organisation de l'atelier ○ Mise à jour sur le projet EAF-Nansen ○ Discussion générale
10h00	<i>Pause thé/café</i>
10h30	Introduction à la structure de gestion du projet – Groupes de travail régionaux et nationaux Introduction générale aux principes AEP Tâche 1
12h30	<i>Déjeuner</i>
14h00	Principales étapes AEP <ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur les préoccupations et possibilités d'application de l'AEP Tâche 2
15h30	<i>Pause thé/café</i>
16h00	Tâche 2 (suite)
Mercredi 28 janvier	
8h30	Introduction aux rapports de référence AEP (GARC) Tâche 3
10h00	<i>Pause thé/café</i>
10h30	Méthodologie pour l'évaluation du risque écologique (ERE) <ul style="list-style-type: none"> ○ Sélection des parties prenantes ○ L'arbre hiérarchique et identification des problèmes AEP ○ Discussion
12h30	<i>Déjeuner</i>
14h00	ERA (suite) <ul style="list-style-type: none"> ○ Prioritisation et analyse des risques Tâche 4
15h30	<i>Pause thé/café</i>
16h00	Tâche 4 (suite)

Jeudi 29 janvier	
8h30	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des action de gestion et suivi de performance (Rapports de performance)
10h00	<i>Pause thé/café</i>
10h00	Tâche 5
12h30	<i>Déjeuner</i>
14h00	Rendre l'AEP opérationnelle – Matériel fourni par le projet EAF-Nansen Discussions
15h30	<i>Pause thé/café</i>
16h00	Mise à jour du développement d'une Stratégie de communication pour le projet EAF-Nansen
Vendredi 30 janvier	
08h30	Formation des Groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupes de travail régionaux ○ Groupes de travail nationaux Facilitation des Groupes de travail
10h00	<i>Pause thé/café</i>
10h30	Discussions <ul style="list-style-type: none"> ○ Planification des travaux futurs et répartition des responsabilités ○ Programme AEP Nansen de renforcement des capacités ○ Conclusion et recommandations ○ Discussions sur le Rapport de l'atelier ○ Clôture
12h30	<i>Déjeuner</i>
14h00	Préparation du Rapport de l'atelier

ANNEXE 3

DÉCLARATIONS DES PARTENAIRES (en anglais seulement)

SWIOFP: Kaitira Katonda

I feel greatly honoured to be part of this EAF Regional Task Group Meeting and Ecological Risk Assessment Methodology Workshop. As the EAF-Nansen Project and SWIOFP have a Memorandum of Understanding for cooperation in many areas, including the organization of this meeting, SWIOFP is therefore your local hosts. The Meeting Secretariat Desk is, therefore, more than happy to assist you to make your stay comfortable and memorable.

Honourable Chairman, allow me to join Dr Kwame Koranteng, the EAF-Nansen Project Coordinator, to welcome you all to Mombasa, Kenya. Mombasa is a lovely City and I hope you will manage to get some time from your busy schedule to visit some places of interest in and around the city.

Honourable Chairman, the importance of ecosystem approach to fisheries (EAF) management cannot be overstated. The purpose of EAF is to plan, develop and manage fisheries in a manner that address the multiplicity of societal needs and desires, without jeopardising the options for future generations to benefit from a full range of goods and services provided by the ecosystem. An ecosystem approach to fisheries, therefore, strives to balance diverse societal objectives, by taking account of knowledge and uncertainties about biotic, abiotic and human components of ecosystems and their interactions and applying an integrated approach to fisheries within ecologically meaningful boundaries. Various countries in the world have adopted the EAF principles and they have noted the difference between the traditional fisheries management and the EAF. It is time now that our countries consider adopting the EAF principles in fisheries management. It is my hope, therefore, that the Country Representatives present in this meeting will be ambassadors of EAF in their countries.

Honourable Chairman, without taking anymore of your time as we have much to discuss in the next four days, please let me end by wishing you all a nice stay in Mombasa and fruitful deliberations in the EAF Task Group Meeting and the Ecological Assessment Methodology Workshop.

ASCLME: Magnus Ngoile

The Agulhas and Somali Large Marine Ecosystems (ASCLME) project is supporting eight countries bordering the western Indian Ocean in their efforts to collectively manage the marine resources on which their people and economies depend. The ASCLME together with the South Western Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP) and the Western Indian Ocean Land –Based Activities impacting on the Marine Ecosystem (WIOLaB) are developing a transboundary diagnostic analysis (TDA) that will inform the Strategic Action Plan to be negotiated, agreed and implemented by the countries. Although each of the projects will develop their own TDAs and SAPs on the two LME systems, it is intended that the ASCLME project will support and facilitate the development of a joint and programmatic TDA and SAP for the WIO-LMEs. Already in the cruises conducted in the second half of 2008 has unveiled some interesting and significant scientific data and information that has led to the adjustment of the boundaries of the two LMEs as well as the nature of the current systems along the Mozambique coast. The current systems on Mascarene Bank are better understood now than before. This information can be accessed at the ASCLME website <www.asclme.org>.

Key to the success of the development of the TDAs and SAPS is the collation of data and information on the hydrodynamics and marine resources as well as the socioeconomic interactions of the region. Recognizing the paucity of oceanographic, resources and socio-economic data and information (the Western Indian Ocean is the least studied of the world oceans) the region through the support of the GEF (UNDP, WB and UNEP) and FAO EAF-Nansen Project is conducting oceanographic cruises by the R/V DR. FRIDTJOF NANSEN to investigate the oceanographic and fisheries surveys. For

example, the last scientific cruises were carried out in mid-eighties, about twenty five years ago. The data and information from the cruises will supplement the existing information in the preparation of the TDA and SAP. Therefore, the current work by the R/V DR. FRIDTJOF NANSEN is of paramount importance. In addition to the collaboration on the scientific cruises, the ASCLME will collaborate with the EAF-Nansen Project in capacity building specifically in the area of ecosystem approach to fisheries management. However, the work in capacity building in the ASCLME project extends beyond the EAF to include capacity in oceanographic research as well as in other fields such as socio-economics.

The approach for the development of the regional TDA and SAP by ASCLME is through the preparation in each country of a Marine Environment Diagnostic Analysis (MEDA) which is a comprehensive collation and synthesis of all the existing data and information at national level. The data and information will be subjected to a causal chain analysis to identify the concerns and challenges confronting the governance of marine and coastal resources including the identification of transboundary issues. This approach ensures national level ownership and legitimacy of the Regional TDA and SAP. The Nansen Project will also translate the capacity building activities on ecosystem approach to fisheries management at national level where there will be a convergence with the MEDA processes.

The ASCLME fully appreciates the collaboration and cooperation with the FAO/EAF Nansen Project as well as the WB/SWIOFP and WIOLaB Projects.

SWIOFC: Aubrey Harris

Mr. Aubrey Harris noted that the Commission provided a high-level forum for Permanent Secretaries, fisheries Directors to cooperatively decide on regional management of fisheries in the SWIO. The Commission's scientific committee regularly examines the status of fishery resources and provides management recommendations to the Commission. There was much scope for EAF approaches advocated by the EAF Nansen project to be incorporated in the scientific committee process and forwarded to the Commission for consideration.

Need to harmonize, have a way of ensuring coordination in the representation at the EAF Nansen and the scientific committee

Commission provides a forum for collaborative fisheries management in the region. It is done in the context of conventional assessment and management need to incorporate an EAF in the work of the commission. This is a very interesting period with a number of activities going that will better inform senior managers and policy makers to make decisions. I am happy to note that the Scientific Committee of the Commission is represented in this workshop by its Vice-Chair, Dr Andy Cockroft.

Thank you.

African Union Commission: Mrs Nancy K. Gitonga (RAC Coordinator)

The African Union is committed to the development of fisheries in Africa to the highest levels and has started and implemented initiatives in the area of fisheries. The Strategic Partnership (SP) for a Sustainable Fisheries Investment Fund in the Large Marine Ecosystems (LMEs) for sub-Saharan Africa (SSA) is a new initiative, whose aim is to assist governments of Coastal countries in SSA to manage fisheries resources and to protect ecosystems that support them.

The initiative includes:

- A financing mechanism to make available US\$60 million in GEF grants, (matched in a 1:3 ratio in loans and grants in the next 10 years to co-finance country-level projects and

- A strategic partnership of stakeholders, donors, RFMOs and LME programmes to advise the Fund and exchange lessons learned.

The SP project is led by AU and is based in Nairobi at the AU-IBAR offices. The Strategic Partners include GEF/WB, WWF and FAO.

The overall objective of the SP project is to promote sustainable management of fisheries resources in the LMEs of SSA in order to make countries make concrete progress towards achieving the fisheries and poverty reduction targets set by WSSD.

The Regional Advisory Committee (RAC) consisting of SP, Regional Fisheries Organizations and LME programmes is chaired by the AU Commission. The RAC's role is to ensure that the projects proposed for support by the SP, reflect the priorities of the region and compliment existing initiatives. The RAC Coordinator has been recruited and will endeavour to take the inventory of the ongoing marine fisheries programmes in SSA to guide countries on the development of Project concept notes for funding and to provide leadership in the coordination of the programmes. The Coordinator will therefore work very closely with EAF-Nansen Project and all the SSA LME programmes.

ANNEXE 4

ÉBAUCHE D'UN RAPPORT DE RÉFÉRENCE AEP

Étude sur les principales pêcheries, y compris leur importance socioéconomique

FAO: *“L’approche écosystémique des pêches vise à concilier divers objectifs sociaux en tenant compte de la connaissance et des incertitudes sur les composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et leurs interactions, en appliquant une approche intégrée des pêches au sein des limites significatives”.*

Marine Stewardship Council: *“Les opérations de pêche doivent maintenir la structure, la productivité, les fonctions et la diversité des écosystèmes (y compris l’habitat, et les espèces associées qui en dépendent écologiquement) dont dépend la pêche”.*

Introduction

L’une des activités prévues dans le cadre du Projet AEP est de conduire des études sur la gestion des principales pêcheries y compris leur importance socioéconomique habituellement connues sous le nom de revue GARC (Gestion axée sur une ressource cible). Pour les régions couvertes par le projet une revue sera réalisée pour chaque type de pêcheries dans chaque pays de même qu’au niveau régional/sous-régional. La GARC est une étude de base de la pêche convenue avant l’introduction de l’AEP dans la gestion de la ressource en question/concernée. Elle doit constituer une référence pour la planification de l’AEP et pour fournir des points de référence/repère pour le suivi et l’évaluation des activités AEP et les actions de gestion.

La préparation du rapport sur la GARC est du ressort des experts nationaux et régionaux sur la base des directives de la FAO. Les directives en vue de l’élaboration d’un rapport sur la GARC pour un type de pêche donné sont fournies ci-dessous.

Directives GARC

Là où la principale pêcherie comprend plusieurs flottilles ou métiers (comme par exemple le chalutage de fond, les filets et lignes à main d’une pêcherie démersale) il sera nécessaire de fournir des informations appropriées pour chaque métier de même que toute information pertinente sur l’ensemble de la pêcherie. Chaque revue devra comprendre les informations suivantes:

1. Existe-il un plan d’aménagement de la pêcherie?
2. En l’absence d’un plan d’aménagement existe-il des objectifs spécifiés ou de facto de la pêcherie?
3. Existe-il un cadre légal réglementant la pêcherie?
4. Quels sont les cadres administratifs et institutionnels pour la gestion des pêcheries nationales?
5. Revue de la pêcherie et des ressources exploitées
 - 5.1 Détails sur les engins de pêches utilisés et les zones de pêche
 - 5.2 Information sommaire sur les ressources exploitées
 - 5.3 Nombre des pêcheurs et de travailleurs à terre par secteur. Spécifier les travailleurs à plein temps et à temps partiel
 - 5.4 Fournir des informations sur les interactions avec d’autres pêcheries: compétition sur les mêmes espèces cibles, espèces cibles capturées comme captures accessoires dans une autre pêcherie, captures accessoires d’une pêcherie affectant une autre pêcherie, etc.

6. Connaissances scientifique et traditionnelle disponibles sur les ressources
 - 6.1 Biologie sommaire sur les principales espèces ichthyologiques
 - 6.2 Répartition géographique des espèces
 - 6.3 Situation des stocks (spécialement au cours des cinq dernières années)
 - 6.4 Fournir des informations sur des interactions directes avec l'écosystème (impact sur le fond de la mer, pollution due à la pêche, impacts sur le développement de la zone côtière ou pollution d'origine terrestre, etc.)
 - 6.5 Résumer les connaissances traditionnelles sur la pêche et les ressources exploitées
7. Captures annuelles sur les périodes les plus reculées possibles (par espèce ou plus bas groupe taxonomique disponible en cas de débarquements multispécifiques)
8. Évaluation de l'importance de la pêche dans l'économie nationale
 - 8.1 Valeur des captures annuelles pour les 5 dernières années (par espèce ou plus bas groupe taxonomique disponible en cas de débarquements multispécifiques). Ajouter également les séries temporelles des prix du marché pour les débarquements.
 - 8.2 Produits, marchés et évaluation quantitative de la valeur et de l'emploi et de la valeur ajoutée des activités liées au secteur.
9. Ensemble des mesures d'aménagement/outils de base de gestion couramment utilisés dans le secteur de la pêche y compris ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous. Prière d'indiquer l'utilisation avec un "√" et de donner des commentaires sur le niveau d'exécution des options de gestion:
10. A partir du tableau ci-dessus, évaluer l'efficacité des présentes mesures d'aménagement en relation avec la pêche elle-même, y compris l'efficacité pour assurer l'utilisation durable. "l'efficacité peut être en termes d'un meilleur statut des stocks (accroissement de la cpue), réduction des conflits, accroissement de la valeur, niveau de conformité, etc. Il est important de noter que dans la Situation des pêches et de l'aquaculture mondiale (SOFIA), la FAO définit la gouvernance des pêches comme «la somme totale des arrangements légaux, sociaux, économiques et politiques utilisés pour gérer les pêches».
11. Toute conformité ou problèmes de mise en application vécus dans la pêche, et toute plainte ou déception ressentis par les pêcheurs/détenteurs des droits. Il est nécessaire de prendre en compte le suivi scientifique (comme par exemple les captures contre l'exploitation autorisée) de même que le SCS (suivi, contrôle et surveillance).
12. Existe-il un forum national ou régional pour la discussion des problèmes de gestion des ressources ? Dans l'affirmative, donner une brève description du forum (nature, fréquence, sujet des discussions, résultats, etc.)
13. Tout autre commentaire relatif à la gestion actuelle de la pêche et la voie vers l'introduction de l'AEP

Type d'outil utilisé dans la gestion	Cocher	Commentaires (c'est-à-dire date d'introduction, efficacité, conformité, etc.)
Restrictions spatiales (zone) et fermetures telles que:		
○ Zones marines protégées où la pêche est interdite		
○ Fermetures des zones de nurseries		
○ Zones interdites		
○ Réserves marines où la pêche est parfois autorisée		
○ Autres zones de fermeture temporaire pour des raisons spécifiques (comme les concentration des zones de ponte)		
Restrictions temporaires telles que:		
○ Saison (s) de pêche définie (s)		
○ Nombre de jours de pêche définis		
○ Nombre d'heures définies par jour de pêche		
○ Nombre défini d'heure de pêche		
Limitation d'engins tels que:		
○ Restriction de la taille du moteur		
○ Restriction de la taille de l'engin		
○ Restriction du type d'engin		
Restrictions sur la taille/l'âge (tailles maximales ou minimales)		
Restrictions participatives telles que:		
○ Licences		
○ Entrée limitée		
Restrictions sur la capture telles que:		
○ Limites sur la capture totale admissible (TAC)		
○ Limites sur la capture du navire		
○ Quotas individuels du navire		
Droits/réglementations incitatives telles que:		
○ Quotas individuels de l'effort		
○ Quotas de pêche individuels		
○ Quotas individuels transférables		
○ Quotas individuels partagés transférables		
○ Droits de pêche de groupe (y compris les quotas des communautés de développement)		
○ Droits d'usage territoriaux		
○ Droit d'usage sur le stock		

ANNEXE 5
CANAUX DE COMMUNICATION DU PROJET EAF-NANSEN

Audience cible	Documents	Site Web/Liste de diffusion	Réunions/ateliers	Bande video	Bande audio	Théâtre
Fonctionnaires au niveau national, régional et local	Rapports d'activités du projet EAF-NANSEN, brochures, dépliants	Journal du projet, forum de discussion, liste de diffusion	Réunion des décideurs, Atelier national sur l'AEP	Débats télévisés sur l'AEP	Programmes radio	
Organisation régionale de pêche	Brochures, dépliants, posters	Journal du projet, forum de discussion, liste de distribution	Réunions des décideurs,, Ateliers régionaux sur l'AEP	Débats télévisés sur l'AEP	Programmes radio	
Industrie de la pêche	Brochures, dépliants	Journal du projet, liste de distribution		Réunions d'information	Programmes radio	
Pêcheurs artisans, communautés locales	Posters		Ateliers de sensibilisation	Films documentaires, dessins animés	Communication radio des leaders de communautés locales	Théâtres en langues locales
ONG exerçant dans l'environnement et la conservation	Brochures, dépliants, posters	Journal du projet, liste de distribution	Forum de discussion, réunions des décideurs, ateliers nationaux	Films documentaires		
Instituts de recherche	Rapports du projet EAF-NANSEN, publications scientifiques, brochures, posters	Journal du projet, forum de discussion, liste de distribution	Réunions et ateliers au niveau national	Films documentaire, table ronde radio/télévisée		
Établissements de formation et d'enseignement	Manuels techniques, directives	Journaux, forum de discussion, liste de distribution	Atelier de formation sur l'AEP, réunions avec les partenaires	Cours de formation audiovisuels en langues locales	Cours de formation audio en langues locales	Jeux didactiques
Bailleurs de fonds	Brochures, dépliants, Posters	Journaux, forum de discussion, liste de distribution	Réunions avec les bailleurs	Documentaires sur les bénéfices de l'AEP		
Médias	Brochures, dépliants, posters	Journaux, forum de discussion, liste de distribution	Réunions de sensibilisation	Documentaires, dessins animés	Programmes radio, campagnes de sensibilisation	Théâtres
Grand public	Brochures, dépliants, posters	Journaux du projet, forum de discussion, liste de diffusion		Film documentaire, dessins animés	Programmes radio, campagne de sensibilisation	Théâtres

ANNEXE 6

TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL AEP

Un groupe de travail régional (GTR) du projet AEP sera établi dans chacune des quatre régions opérationnelles du projet EAF-Nansen. Ces régions coïncident avec la couverture géographique des projets sur le large écosystème marin (LEM) des courants de Canari, de Guinée, de Benguela et d'Agulhas, et de Somali. Le président de chaque GTR prendra part au forum annuel du projet EAF-Nansen et servira de personne ressource du Comité de pilotage du projet.

Le GTR aura un Président dont les fonctions seront:

- présider les réunions du GTR;
- représenter au besoin le GTR à d'autres forums;
- travailler étroitement avec le Coordonnateur du projet et l'assister;
- collaborer avec les présidents des GTN.

Le Président pourrait être un membre du Comité scientifique de l'agence régionale des pêches appropriée. Il y aura un Vice Président qui assurera les fonctions du Président en cas d'absence de celui-ci. La durée de la fonction du Président (et du Vice Président) est de deux ans.

Les responsabilités du GTR incluront ce qui suit:

- coordonner et harmoniser le travail des groupes de travail nationaux, particulièrement ce qui concerne les problématiques techniques et les recommandations de gestion prises au niveau régional;
- veiller sur la cohérence des rapports de référence nationaux AEP;
- fournir des apports, commentaires et conseils aux groupes de travail nationaux (GTN);
- identifier, prioriser les problèmes relatifs à l'AEP nécessitant l'attention au sein du secteur de pêche maritime régional;
- aider dans le développement des buts et objectifs régionaux des pêches dans le contexte d'une approche écosystémique en intégrant la contribution des groupes de travail nationaux et d'autres sources appropriées;
- proposer des mesures et règles de gestion régionales au Comité scientifique avant leur transmission à la Commission;
- proposer des mesures incitatives convenables pour la mise en œuvre de l'AEP dans la région, identifier les barrières à l'exécution et les mesures appropriées pour les surmonter;
- recommander les arrangements institutionnels appropriés (y compris le renforcement des capacités) pour permettre le succès dans la mise en place de l'AEP dans la région;
- adopter et promouvoir les directives sur l'AEP;
- répondre aux demandes émanant du Comité scientifique concernant l'AEP.

Chaque GTR comprendra ce qui suit:

- un (ou deux selon la taille de la région) représentant (s) de chaque pays de la région (le pays doit également désigner un remplaçant qui devrait être un membre du groupe de travail national)
- des représentants des projets partenaires;
- des représentants des organisations non gouvernementales régionales ayant la compétence requise de manière à couvrir les intérêts et principaux types de pêche;
- des experts sur des problématiques particulières (comme par exemple l'économie, les pêches artisanales, la gestion à base communautaire, les questions légales) peuvent être sollicités pour des réunions et des activités selon les besoins.

Le GTR se réunira selon les besoins mais au moins une fois par an. La première réunion du GTR travaillera sur la maîtrise des principes de l'AEP par ses membres, examinera ses termes de référence et ceux des groupes de travail nationaux et s'accordera sur un plan de travail et les problématiques prioritaires à prendre en compte dans l'application de l'approche.

ANNEXE 7

TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL AEP

Un groupe de travail national (GTN) sera établi dans chaque pays par l'Autorité de gestion des pêches pertinente en tant que groupe consultatif sur les questions EAF. Le GTN sera responsable de la coordination du projet dans chaque pays et rendra compte au Comité directeur à travers le Coordonnateur EAF-Nansen. Le président du GTN sera un membre du groupe de travail régional.

Il y aura un Président dont la fonction sera de:

- présider les réunions du GTN;
- représenter le GTN dans les autres forums si nécessaire;
- travailler en étroite collaboration et aider le coordonnateur du projet.

Les responsabilités du GTN incluront ce qui suit:

- veiller sur l'exécution du projet dans le pays;
- fournir un mécanisme pour la liaison avec l'agence nationale de gestion des pêches (Direction des pêches, Ministère chargé des pêches) et d'autres institutions en cas de besoin;
- promouvoir l'intégration et la mise en œuvre des principes et méthodologies EAF dans la gestion de la pêche;
- faciliter la consultation avec différentes parties prenantes si nécessaire et s'assurer que les avis des parties prenantes sont reflétés dans le travail et les résultats du projet;
- être leader dans la préparation du rapport de la GARC;
- demander conseil et avis, solliciter les commentaires du groupe de travail régional (GTR) et contribuer au travail de ce dernier;
- identifier et prioriser les problématiques relatives l'AEP nécessitant l'attention au sein du secteur de la pêche maritime nationale, en consultation avec les parties prenantes;
- identifier les buts et objectifs nationaux de la pêche dans le contexte d'une approche écosystémique sur la base des documents politiques existants (comme par exemple la loi nationale sur la pêche ou l'équivalent), des questions prioritaires identifiées, des contributions des agences en charge de la gestion des pêches et d'autres sources indiquées et tenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes;
- finaliser les mesures et règles nationales proposées nécessaires à la réalisation des objectifs, sur la base des contributions des GTR, de la FAO et d'autres sources appropriées, et tenant compte des intérêts de diverses parties prenantes;
- mettre en place des mesures incitatives appropriées pour la mise en œuvre de l'AEP et les moyens pour surmonter les barrières à son exécution;
- recommander les arrangements institutionnels appropriés (y compris le renforcement des capacités) pour la réussite de la mise en œuvre de l'AEP;
- contribuer à la formulation de l'ébauche du plan d'aménagement national.

Chaque GTN comprendra:

- des représentants de l'agence chargée de la gestion de la pêche et des principaux groupes et la planification (MCS, questions légales, liaison (communication), politique et planification, etc.);
- des représentants de l'agence nationale de recherche sur la pêche et des universités;
- des représentants des groupes choisis des parties prenantes afin de couvrir les intérêts d'un grand nombre;
- des représentants des autres secteurs concernés en dehors des pêcheries et des ONGs;
- des représentants des projets nationaux partenaires;
- des experts sur des problématiques spécialisées (comme par exemple l'économie, les pêches artisanales, la gestion à base communautaire, les questions légales) peuvent être sollicités pour des réunions et des activités selon les besoins.

Le GTN se réunira selon les besoins mais au moins deux fois par an. La première réunion du GTN fixera un ensemble préliminaire de buts, d'objectifs et de questions prioritaires pour la pêche et les écosystèmes qui seront traités dans ce projet.